



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.


## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Educ  
4580  
10.12.5

Paris - Univ. - Enseignement supérieur libre  
1877

*Educ. 4580.10.12.5*

HARVARD  COLLEGE  
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF  
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

---

PREMIÈRES ASSEMBLÉES SOLENNELLES

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE PARIS

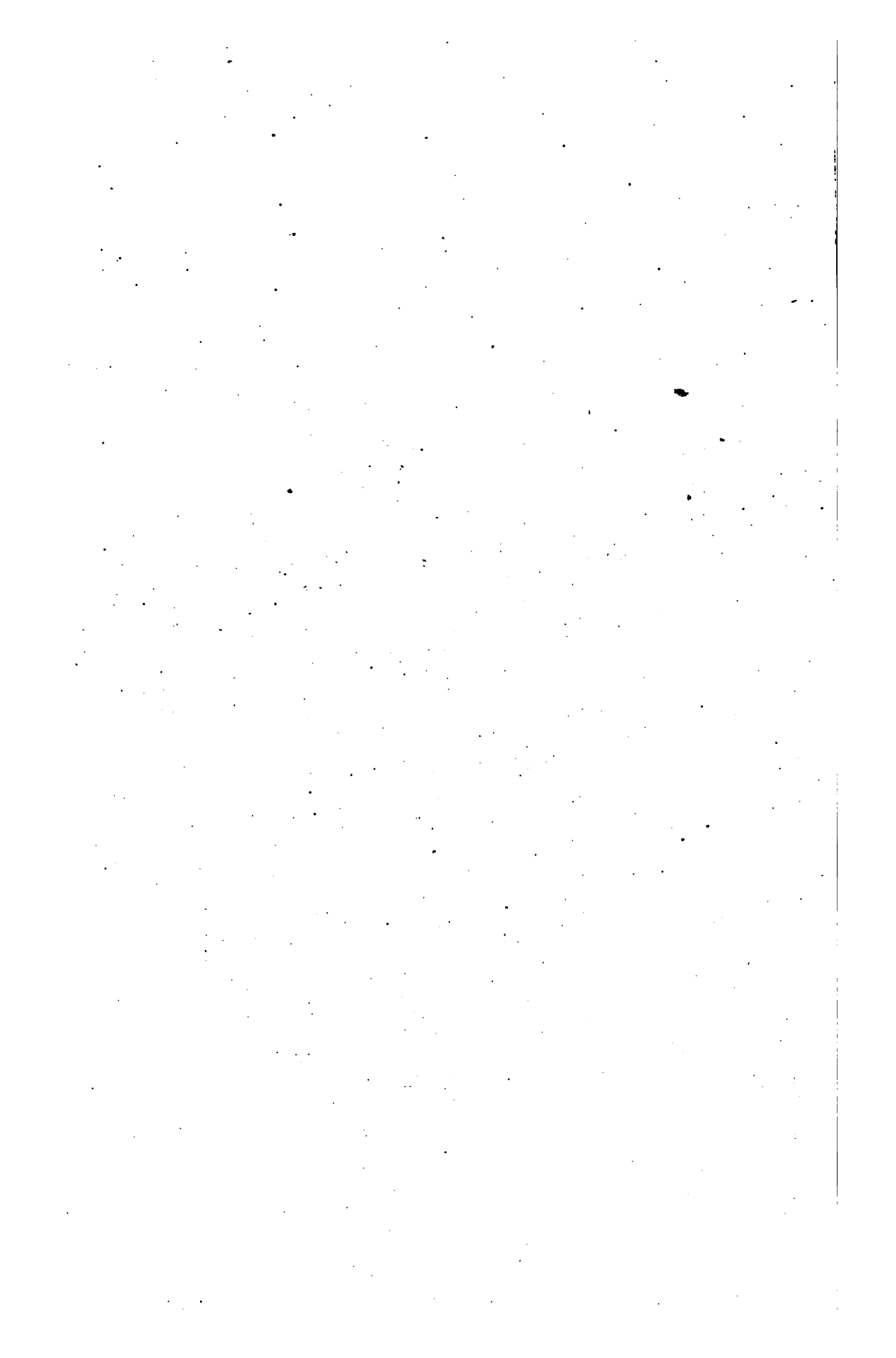
---

PARIS

TYPOGRAPHIE LAHURE

9, RUE DE FLEURUS, 9

1877



**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE**

---

**PREMIÈRES ASSEMBLÉES SOLENNELLES**

**DE**

**L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE**

**DE PARIS.**

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE  
Rue de Fleurus, 9

---



0

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE.**

---

**PREMIÈRES ASSEMBLÉES SOLENNELLES**

DE

**L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE**

**DE PARIS.**



**PARIS**

**TYPOGRAPHIE LAHURE**

**. 9, RUE DE FLEURUS, 9**

—  
**1877**

Educ 4580.10.12.5  
↓

HARVARD COLLEGE LIBRARY  
FROM THE LIBRARY OF  
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE  
APRIL 1927

# UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE PARIS.

---

## CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

FONDATEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS.

---

- S. Ém. le Cardinal DE BONNECHOSE, Archevêque de Rouen.  
S. Ém. le Cardinal GUIBERT, Archevêque de Paris.  
M<sup>gr</sup> DE LA TOUR d'Auvergne, Archevêque de Bourges.  
M<sup>gr</sup> BERNADOU, Archevêque de Sens.  
M<sup>gr</sup> LANGÉNIEUX, Archevêque de Reims.  
M<sup>gr</sup> RICHARD, Archevêque de Larisse, coadjuteur de l'archevêque de Paris.  
M<sup>gr</sup> PAULINIER, Archevêque de Besançon.  
M<sup>gr</sup> ALLOU, Évêque de Meaux.  
M<sup>gr</sup> GIGNOUX, Évêque de Beauvais.  
M<sup>gr</sup> ROUSSELET, Évêque de Séz.  
M<sup>gr</sup> DUPANLOUP, Évêque d'Orléans.  
M<sup>gr</sup> PALLU DUPARC, Évêque de Blois.  
M<sup>gr</sup> MABILE, Évêque de Versailles.  
M<sup>gr</sup> REGNAULT, Évêque de Chartres.

- M<sup>sr</sup> DAVID**, Évêque de Saint-Briec.  
**M<sup>sr</sup> LE BRETON**, Évêque du Puy.  
**M<sup>sr</sup> MEIGNAN**, Évêque de Châlons.  
**M<sup>sr</sup> BÉCEL**, Évêque de Vannes.  
**M<sup>sr</sup> HUGONIN**, Évêque de Bayeux.  
**M<sup>sr</sup> FOULON**, Évêque de Nancy.  
**M<sup>sr</sup> HACQUARD**, Évêque de Verdun.  
**M<sup>sr</sup> THOMAS**, Évêque de la Rochelle.  
**M<sup>sr</sup> GROLLEAU**, Évêque d'Évreux.  
**M<sup>sr</sup> NOUVEL**, Évêque de Quimper.  
**M<sup>sr</sup> DUQUESNOY**, Évêque de Limoges.  
**M<sup>sr</sup> DE LADOUÉ**, Évêque de Nevers.  
**M<sup>sr</sup> BATAILLE**, Évêque d'Amiens.  
**M<sup>sr</sup> GERMAIN**, Évêque de Coutances.  
**M<sup>sr</sup> CORTET**, Évêque de Troyes.  
**M<sup>sr</sup> THIBAUDIER**, Évêque de Soissons.  
**M<sup>sr</sup> DU BRIEY**, Évêque de Saint-Dié.
-

## FORMATION DE L'UNIVERSITÉ.

---

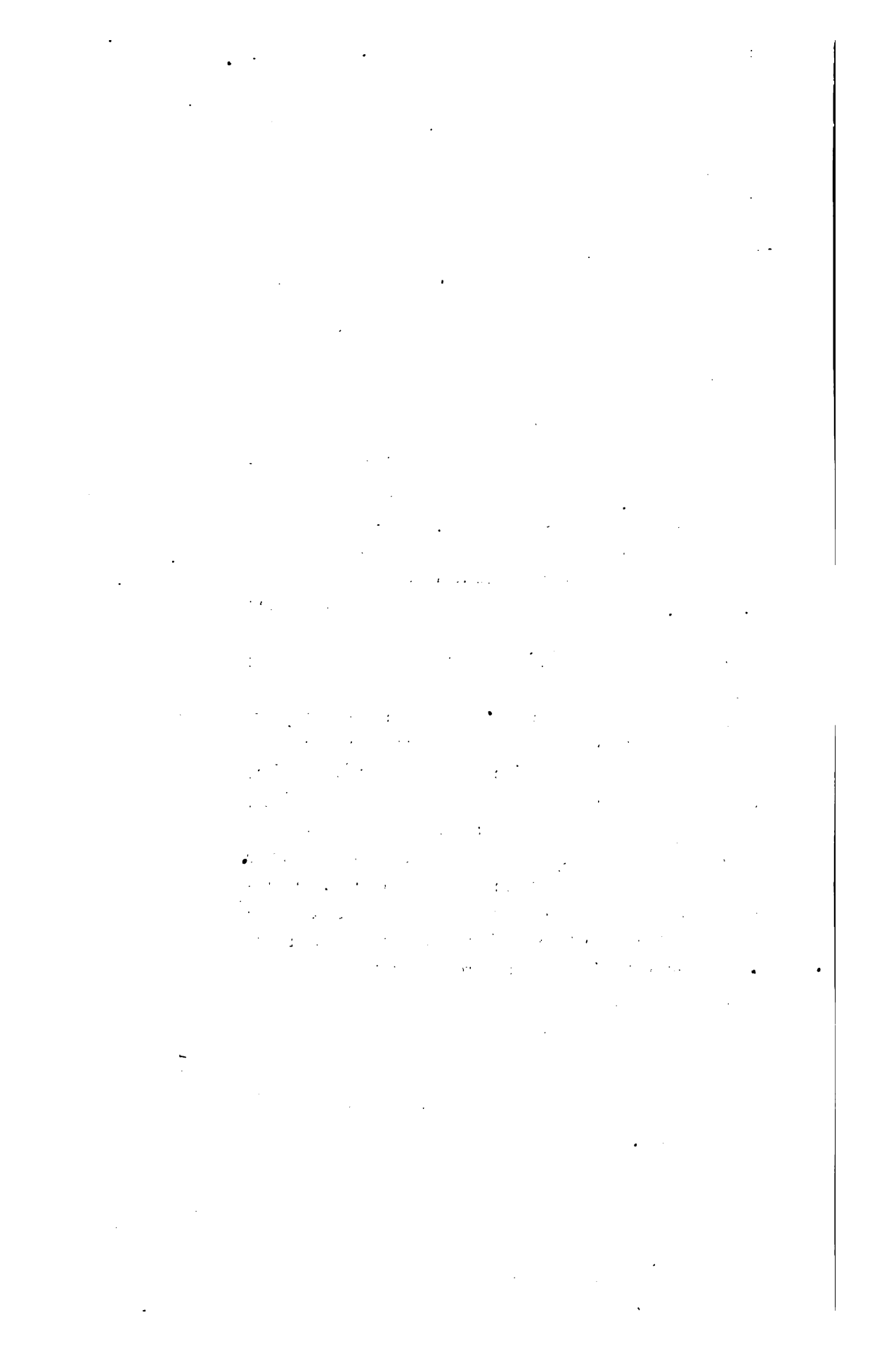
L'Université catholique de Paris s'est formée successivement pendant l'année scolaire 1875-76.

La Faculté de droit a commencé ses cours le 15 novembre 1875, sans aucune solennité. Tout se borna pour MM. les professeurs à entendre le matin une messe dite par le vice-recteur afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'œuvre naissante.

La Faculté des lettres n'a fait son ouverture qu'un mois après.

La Faculté des sciences n'a commencé ses cours qu'au commencement de janvier 1876, le jour même de la messe du Saint-Esprit. L'installation matérielle des laboratoires et des collections scientifiques n'était pas encore terminée. Ce n'est que le 15 mars 1876, après une seconde visite et un examen rigoureux des trois inspecteurs délégués par M. le ministre de l'instruction publique, que M. le vice-recteur de l'Académie de Paris put reconnaître à notre troisième Faculté le titre de Faculté des sciences, et par suite à notre établissement le titre d'*Université libre*.

---



## INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ.

---

Le cardinal archevêque de Paris avait attendu que l'Université se complétât par l'organisation de ses trois Facultés pour en faire lui-même l'inauguration.

Cette inauguration eut un caractère exclusivement religieux. Elle se fit à l'église des Carmes le 10 janvier, en présence de plusieurs prélats et des principaux membres du clergé séculier et régulier, de M. le supérieur et de MM. les étudiants de l'École ecclésiastique des Carmes, de MM. les administrateurs<sup>1</sup>, de tous les professeurs et de tous les étudiants des Facultés, d'un bon nombre de pères de famille et de personnages distingués; la plupart bienfaiteurs de l'œuvre. Le saint sacrifice fut célébré par Son Éminence, et pendant la messe on chanta solennellement le *Credo*, pour faire une profession de foi catholique, et le *Sub tuum*, pour se mettre sous la protection de la sainte Vierge; toute l'assistance mêlait sa voix au chant du chœur; le recueillement était profond; quelque chose de

1. Les Administrateurs sont MM. Ferdinand Riant, membre du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; Charles Hamel, avocat, docteur en droit; et Octave Depeyre, sénateur, ancien garde des sceaux.

surnaturel se passait dans les âmes ; le discours suivant, prononcé par Son Éminence, ajouta à l'émotion générale :

Messieurs,

« La cérémonie présente aurait dû naturellement avoir lieu au moment de l'ouverture de nos premiers cours ; mais comme dès lors nous avons le dessein bien arrêté de donner à notre établissement les proportions qui lui permettront de prendre le titre d'Université, nous avons attendu le jour où l'enseignement aurait reçu un développement plus complet. La Faculté de Droit et celle des Lettres sont en plein exercice. Si notre établissement scientifique attend encore, sous le rapport matériel, quelques compléments nécessaires à l'existence légale d'une Faculté des Sciences, compléments qu'il recevra dans un bref délai, l'enseignement théorique qui peut utilement précéder la démonstration expérimentale, est déjà commencé. Il convenait donc de ne pas attendre plus longtemps pour demander les bénédictions de Dieu par la prière publique.

« Pendant le saint sacrifice de la messe que je viens de célébrer, j'ai imploré avec ferveur les grâces et les lumières du Saint-Esprit sur toutes les personnes attachées par quelques liens à notre Université naissante ; à cette prière se mêlait l'action de grâces pour les bienfaits déjà reçus, car Dieu semble vouloir tout conduire de sa main dans l'œuvre que nous avons commencée. Il ne refuse jamais son assistance aux hommes de bonne volonté ; il sait que le zèle de sa gloire et l'amour du bien sont l'unique mobile de tous nos efforts.

« Notre gratitude s'élève en même temps vers l'auguste chef de l'Église qui a daigné bénir notre entreprise. Son regard, qui embrasse tout l'univers, s'est arrêté sur la fondation de l'Université catholique de Paris. Dans ses discours, qui soutiennent les âmes et qui étonnent le monde, ce pontife, d'une si puissante



vieillesse, recommande à tous la confiance et le courage. Nous garderons cette parole, qui nous promet le triomphe.

« La participation de nos vénérables collègues dans l'épiscopat à cette création a été si empressée et si généreuse que je ne leur dois pas seulement de la reconnaissance ; je me sens pressé d'exprimer ici toute mon admiration pour le zèle dont je les vois animés en faveur de ce grand intérêt de l'Église et de la patrie. Ils se sont attachés si étroitement et si fortement à notre dessein, que cette œuvre est devenue leur œuvre plus que la mienne. Son succès dépend, après Dieu, de leur concours énergique et persévérant. La justice veut que je rende un hommage particulier à Son Em. le cardinal de Rouen, qui par ses lumières et sa grande expérience est et sera longtemps, nous le demandons à Dieu, l'un des plus fermes soutiens de notre sainte entreprise.

« Je dois aussi remercier devant vous l'Assemblée nationale qui, sous l'impulsion d'un illustre prélat, a voté la liberté de l'enseignement supérieur et s'est créé ainsi un titre glorieux à l'estime de tous les amis d'une vraie et sage liberté.

« Notre vive et sincère reconnaissance est également acquise aux dignes et habiles administrateurs qui ont bien voulu accepter l'importante mission de diriger l'Université nouvelle dans les voies légales et de veiller aux conditions financières qui assureront sa prospérité ; à ce prêtre docte et pieux qui s'est arraché aux douceurs du pays natal pour apporter à l'œuvre naissante les lumières de son expérience et l'ardeur de son dévouement ; enfin à ces honorables professeurs, aussi distingués par le talent que par leur attachement aux saines doctrines, qui ont répondu à notre appel avec tant de générosité.

« Mais à la place où je suis et dans les circonstances où je parle, je ne saurais me borner à traduire par de publiques actions de grâces les sentiments qui sont dans tous les cœurs. Nous inaugurons aujourd'hui une carrière nouvelle ; la religion se tient à l'entrée pour la bénir ; et parce que j'ai la mission de

vous parler en son nom, vous attendez de mon caractère et de mes cheveux blancs les enseignements dont Dieu m'a fait le dépositaire.

« Ce siècle, messieurs, pourrait être appelé le siècle des expériences. On a essayé de tout dans un ordre nouveau, et peu de choses ont réussi. Les tentatives faites en dehors des principes chrétiens et de l'influence de l'Église n'ont guère produit d'autre résultat que le trouble dans le monde, l'incertitude dans les esprits, l'affaiblissement des âmes, la décadence des études, l'appauvrissement de ce fonds moral et intellectuel qui constitue le plus précieux patrimoine d'une nation. C'est l'enseignement qui fait et défait tout dans un pays; il pétrit la société à son image; ce qu'il sème, la société le recueille.

« A Dieu ne plaise que nous refusions aux hommes chargés jusqu'ici du soin de former la jeunesse la justice qu'ils méritent. On ne saurait mettre plus de zèle au service de plus de talent. Ils ont honoré la science et les lettres par les travaux les plus remarquables. Mais le mérite des personnes ne suffit pas à corriger les erreurs des systèmes.

« La tendance générale de notre temps est de rattacher toutes choses à un centre unique, d'où part le mouvement qui se prolonge comme les rayons jusqu'aux extrémités du cercle. Cette concentration peut présenter de grands avantages dans les régions inférieures de l'activité humaine; elle multiplie les forces et produit souvent de grands effets. Mais les observateurs profonds, les esprits sagaces ont pensé qu'un tel système ne pouvait être appliqué sans danger à la noble et délicate fonction de l'éducation. Il s'agit ici d'élever les intelligences et de former les cœurs. Où trouver une règle qui convienne à tous les esprits? Comment soumettre à un même traitement toutes les volontés? Quelle est la méthode assez parfaite pour qu'on puisse l'imposer partout sans craindre d'enchaîner l'action personnelle des maîtres, de paralyser l'essor des facultés dans les disciples et de fermer ainsi la porte aux plus utiles progrès?

« C'est sous l'empire de ces graves préoccupations que la loi de liberté dont nous recueillons aujourd'hui le bénéfice a pris place dans nos codes. Le monopole de l'enseignement n'existe plus. L'initiative est rendue à tous ceux qui se sentent le courage et le dévouement nécessaires pour aborder la difficile tâche de l'éducation de la jeunesse.

« Sans doute l'État garde, avec des droits pareils aux nôtres, des ressources bien autrement puissantes. Devant cette force imposante de l'enseignement officiel, les tentatives qui commencent sous les auspices de la loi nouvelle ne peuvent et ne pourront de longtemps exercer leur influence que dans des limites assez restreintes. Mais qui sait si, un jour, lorsque le temps et l'expérience auront achevé de mettre en lumière les avantages de la liberté, le pouvoir n'en viendra pas lui-même jusqu'à émanciper les diverses académies, et à substituer à l'Université les Universités, permettant à chacune de vivre de sa vie propre et de se gouverner elle-même? Nous verrions alors renaître la féconde émulation, les luttes pacifiques d'autrefois, si favorables à l'avancement des sciences et au développement du génie national.

« Quoi qu'il en soit de cet avenir encore éloigné, une chose est certaine : c'est que, malgré l'humilité de leurs débuts, nos universités libres ouvrent une ère nouvelle ; il y a vingt-cinq ans, une Assemblée française affranchissait l'enseignement secondaire ; nous recueillons aujourd'hui les fruits de cette salutaire réforme. L'affranchissement de l'enseignement supérieur réserve sans doute à notre pays des bienfaits plus étendus et d'une plus haute portée.

« Nous n'aspérons point à détruire ce qui se fait sans nous ou hors de nous. Mais nous espérons, par l'usage honorable de notre liberté, imprimer au mouvement intellectuel de notre pays une salutaire impulsion et servir par là les intérêts de la science, de la morale et de la religion.

« Vous êtes appelés, ~~messieurs~~ les professeurs, à prendre

votre part dans cette belle mission. Vous devez travailler à la restauration des études et à la restauration des âmes. Cette double tâche demande des maîtres instruits et des maîtres chrétiens. Aucun effort ne vous coûtera pour que votre enseignement ne soit surpassé par nul autre; vous ne perdrez jamais de vue les principes éternels qui font la dignité et la grandeur de l'homme et par lesquels subsistent les sociétés. La science mérite vos soins et vos veilles. Notre Dieu est le Dieu des sciences, et nos saintes Écritures comparent souvent la science à l'or le plus pur et aux pierres précieuses. Mais vous vous souviendrez en même temps que, selon le mot si souvent cité de Bacon, la religion est l'arome qui empêche la science de se corrompre. Il faut que par votre exemple et votre zèle vous offriez le modèle des instituteurs de la jeunesse. On devra reconnaître les hommes des Universités catholiques à un dévouement plus absolu et à un désir plus ardent de bien faire.

« Les premiers temps demanderont de vous un peu d'abnégation. Les commencements en tout sont et doivent être modestes. Dans les conditions qui nous sont faites, on ne débute pas avec des auditoires nombreux; mais tenez pour certain que le cercle ne tardera pas à s'agrandir. Cette naissante famille qui est devant moi, c'est le petit troupeau dont parle l'Évangile; il se multipliera sous la bénédiction de Dieu et formera bientôt autour de vos chaires une grande et brillante couronne.

« Pourrais-je mettre fin à cette allocution sans adresser à ces jeunes étudiants quelques paroles d'affection et de conseil! Quel grand bienfait pour vous, chers élèves, qu'un enseignement où vous trouverez les trésors de la science sans être exposés à perdre le trésor de la foi? Vous devez rendre grâce à la Providence de vous donner des maîtres qui vous prépareront aux diverses carrières et vous protégeront par leurs conseils contre les périls semés sur votre route. Gardez-vous de croire que la régularité de la vie soit étrangère aux progrès de

l'esprit. La vertu ne remplace pas le génie, mais le vice le dégrade et l'étouffe. L'intelligence, gardée par les habitudes chrétiennes contre les passions désordonnées, conserve toutes ses forces pour la recherche de la vérité, et si les dons naturels sont égaux, le succès appartient à celui dont le cœur resté pur soutient et fortifie la raison. Fuyez donc les sociétés où l'on ne respire pas un air sain ; repoussez avec mépris les livres corrompteurs et même les écrits frivoles ; accoutumez-vous à comprendre le sérieux de la vie, le prix du temps, la beauté du devoir accompli.

« Loin de moi la pensée, chers élèves, que vous deviez vous désintéresser des choses de la patrie ! La patrie a droit à votre amour et à tout votre dévouement. C'est de grand cœur que vous lui payerez un jour votre dette sacrée. Mais ce n'est pas à votre âge que l'on est compétent sur les hauts problèmes de la politique et qu'il convient de se jeter dans les luttes passionnées. L'étude veut le calme et le recueillement ; elle souffre des agitations du dehors. Plus vous étudierez dans le calme de la solitude, plus vous sentirez se développer et se perfectionner vos meilleures aptitudes ; et c'est par là que vous deviendrez plus capables de servir votre pays. Il a besoin, pour refaire ses destinées, que les nouvelles générations s'élèvent dans l'intelligence et dans la vertu. Elles ne monteront à cette hauteur que par l'assiduité au travail, la pratique du bien et les inspirations de la foi. Soyez les modèles des étudiants, et vous serez un jour les modèles des citoyens.

« En terminant, messieurs, je ne voudrais pas vous laisser croire que le temps de la lutte est passé et que, appuyés sur la loi, nous ne rencontrerons plus ni obstacles ni contradictions. Je ne doute pas que les chefs de l'instruction publique, s'inspirant de la pensée du législateur, ne se montrent à notre égard animés d'un esprit d'impartialité et de parfaite justice. Les hommes qui ont le pouvoir en main savent qu'ils doivent leur protection à l'enseignement libre aussi bien qu'à l'enseignement

public. Ils tiendront à honneur d'encourager, quelque part qu'il se produise, le zèle pour le perfectionnement des études et l'avancement des sciences.

« Mais la fondation des Universités catholiques est un instrument trop puissant de rénovation sociale pour que l'esprit du mal nous laisse en repos. Il est fertile en insinuations perfides, en accusations injustes, en inventions calomnieuses; sa haine reparaitra sous mille formes. La persistance de ses attaques sera la preuve de plus en plus manifeste de l'excellence de notre œuvre. Nous répondrons aux agressions sans cesse renouvelées en redoublant de zèle et de dévouement, nous souvenant que la parole ne nous a été rendue dans le haut enseignement que pour défendre les droits de Dieu, propager l'influence civilisatrice de la religion, et soutenir par là notre chère patrie dans le grand effort qui doit la relever de ses malheurs. »

La bénédiction du Saint Sacrement termina cette cérémonie, qui fut comme le baptême de l'Université catholique de Paris.

---

## RENTRÉE DE 1876-1877.

---

La rentrée de l'année scolaire 1876-77 se fit avec la même simplicité, le même cérémonial et la même assistance. La messe fut célébrée par Mgr Richard, coadjuteur du cardinal archevêque de Paris. Après le saint sacrifice, Sa Grandeur prononça le discours suivant :

Messieurs,

Nous inaugurons pour la seconde fois par la prière les cours de l'Université catholique de Paris. L'année dernière, le vénéré cardinal qui préside au gouvernement de ce diocèse est venu, en son nom et au nom des évêques fondateurs de notre Université, apporter ses bénédictions et ses conseils à l'institution naissante. Ce n'est pas sans un humble sentiment de reconnaissance envers Dieu que nous jetons les regards sur l'année qui vient de s'écouler. Non pas, certes, que nous ayons la prétention d'avoir réalisé d'un jet l'œuvre dont nous avons posé les fondements. Nous savons trop, Messieurs, qu'une grande œuvre comme celle des Universités catholiques doit attendre du temps et des efforts persévérants son progrès et sa perfection. C'est la loi providentielle imposée à toutes les choses durables de ce monde. Mais nous bénissons Dieu, qui, dès le berceau de l'Université catholique, a donné à nos maîtres l'autorité de la science

et du dévouement, à nos élèves la docilité du cœur et de l'intelligence, double gage d'espérance et de succès pour l'avenir.

Comment, Messieurs, ne nous sentirions-nous pas pleins de courage à poursuivre notre œuvre? Ce que nous faisons répond aux exigences légitimes des familles et aux besoins de la société. Je n'hésite pas à le dire : le monde, aujourd'hui plus que jamais, réclame l'enseignement catholique. Je pourrais invoquer l'autorité des hommes éminents que l'étude des vérités sociales, les recherches historiques ou les découvertes de la science amènent à reconnaître le caractère divin du christianisme et sa nécessité pour le bonheur des peuples. Je veux me borner, dans cette solennité religieuse, à recueillir avec vous quelques-uns des enseignements que l'Église nous a donnés dans son dernier Concile.

Au milieu des événements qui ont absorbé l'attention des esprits durant ces dernières années, on n'a peut-être pas assez remarqué la constitution *De fide catholica*, promulguée dans le Concile du Vatican. Nous sommes à une époque de lutte dans les intelligences. La raison humaine, fière de la puissance qu'elle déploie dans les découvertes de la science, des applications merveilleuses qu'elle en fait à l'industrie, cherche trop souvent à secouer le joug de toute autorité. Trop souvent des attaques audacieuses se produisent contre les vérités fondamentales de la société humaine. L'Église ne pouvait, au milieu de ces grandes commotions des intelligences, faillir à la mission divine qu'elle a reçue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle a résumé l'enseignement de l'Écriture et de la Tradition sur la Révélation et sur les rapports de la foi et de la raison, avec cette mesure qui assigne à chaque chose ses justes limites et qui est le cachet divin de la vérité.

Le souverain Pontife et les Pères du Concile ont regardé d'un œil sûr les erreurs qui envahissent le monde. Ils ne se sont point dissimulé que le sens catholique s'était affaibli dans un grand nombre d'âmes. Mais les attaques contre la Révolution ne leur



ont pas fait oublier que la raison était un don de Dieu, et ils ont maintenu également, dans la constitution *Dei filius*, les droits de la raison et de la foi. J'appellerais volontiers cette constitution la règle de tout l'enseignement catholique de nos jours.

Quel est le principe que nous devons poser à la base de nos institutions d'enseignement? Le concile du Vatican nous répond avec la sagesse traditionnelle des siècles chrétiens : « Non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais se contredire, mais elles se portent un mutuel secours, puisque la droite raison démontre les fondements de la foi, et qu'éclairée de sa lumière elle développe la science des choses divines. La foi à son tour préserve la raison de l'erreur et l'enrichit de nombreuses connaissances. Bien loin donc que l'Église s'oppose à la culture des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la développe de toutes manières. »

Ce que l'Église a fait depuis dix-huit siècles, les écoles de tout genre qu'elle a fondées sont le commentaire irréfragable de cette assertion. Que faisons-nous aujourd'hui, Messieurs, en fondant nos Universités? Nous écrivons une nouvelle page de ce commentaire; et toutes les fois qu'on laissera à l'Église sa part légitime de liberté, elle travaillera à développer au milieu des peuples la culture des arts et des sciences.

« L'Église, disent encore les Pères du Concile, l'Église n'ignore ni ne dédaigne les avantages qui découlent des arts et des sciences pour la vie humaine : elle se plaît à reconnaître que, venus de Dieu, le maître des sciences, étudiés et traités d'une manière légitime, ils nous conduisent à Dieu avec le secours de la grâce. »

Je voudrais que les hommes étrangers ou hostiles à l'Église lussent ces paroles avec un esprit exempt de préjugés. Ne croyez pas, en effet, que l'Église maudisse les progrès de la science et de l'industrie; ne croyez pas qu'elle regarde d'un œil jaloux ou indifférent les merveilles que le génie humain opère de nos jours. Elle sait que la vapeur et l'électricité peuvent porter l'enseignement de l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde,

et elle n'hésite pas à ajouter à ses prières liturgiques la bénédiction de nos chemins de fer, comme elle a béni depuis longtemps nos vaisseaux. Mais elle demande que l'homme demeure soumis à la loi divine. Elle ne veut pas que l'orgueil humain trouve un prétexte de révolte contre le Souverain-Maître dans les découvertes de la science, ni la cupidité des richesses dans les merveilles de l'industrie.

Voilà, Messieurs, la règle de notre enseignement catholique. N'est il pas vrai que la raison trouve le repos dans cette doctrine qui ouvre devant elle toutes les carrières où son activité peut s'exercer, et ne lui demande qu'une chose, le respect des bornes que le Créateur lui a imposées ?

Si vous me disiez que l'autorité de l'Église comprime l'élan de la raison humaine, j'aurais hâte de vous répondre, toujours avec les Pères du Concile : « l'Église ne défend pas aux sciences d'user, chacune dans sa sphère, de ses propres principes et de sa propre méthode ; mais, en reconnaissant cette juste liberté, elle a soin de veiller pour les empêcher de tomber dans l'erreur, soit en se mettant en opposition avec la doctrine divine, soit en dépassant leurs limites propres pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi. »

En écoutant ce langage de l'Église, ne vous rappelez-vous pas, Messieurs, la belle définition de saint Augustin : *Pax est tranquillitas ordinis* ? Tout, en effet, est magnifiquement ordonné dans l'étude des sciences humaines traitées selon les principes de la foi. La raison agit avec la plénitude de sa liberté dans les limites que lui a tracées la main de Dieu ; une autorité bienfaisante veille près d'elle pour qu'elle ne franchisse pas ces limites. De cette union de l'autorité, de la foi et de la liberté de la raison humaine naît la merveilleuse harmonie qui donne à la science chrétienne sa force et sa grandeur.

C'est cette tranquillité des esprits par l'ordre établi dans les intelligences que réclame la société actuelle, et c'est l'humble part de travail que nous apportons à la restauration sociale

dans nos universités catholiques. Voilà pourquoi, avant de commencer les travaux de l'année scolaire, nous élevons nos pensées vers Dieu, le maître des sciences. Nous invoquons celui qui est la lumière supérieure des intelligences, qui inspire à nos cœurs l'amour de la vérité et qui fortifie les organes que Dieu a mis au service de nos âmes. *Accende lumen sensibus, infunde amorem cordibus, infirma nostri corporis, virtute firmans perpeti.* Nous chantons ensemble le symbole immuable de notre foi. Et lorsque nous avons confessé ainsi notre légitime dépendance de l'autorité divine, nous nous sentons forts contre les défaillances et les infirmités de notre raison, et nous nous livrons avec sécurité aux labeurs de la science.

J'ajoute un dernier trait qui achève de caractériser l'enseignement catholique. Loin de nous la prétention d'avoir le monopole de la science. Si Tertullien a dit que l'âme était naturellement chrétienne, parce que toute âme a été créée pour connaître Dieu et Jésus-Christ son fils, nous dirions volontiers à notre tour que la science est naturellement chrétienne, parce que la science qui étudie les œuvres de Dieu y trouve les traces ineffaçables de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté.

Nous saluerons toujours avec bonheur les hommes qui, à côté de nous, poursuivent les travaux de l'intelligence, et nous répéterons volontiers le vœu formé par l'Église notre Mère dans son dernier Concile : *Crescut igitur et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesie, ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, sensu eademque sententia.*

Croissent donc et progressent dans les individus comme dans les multitudes, dans chaque homme, comme dans toute l'Église, avec le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science, la sagesse; mais seulement dans le rang qui leur convient, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sens et de doctrine.

## SÉANCE DU 25 JANVIER 1877.

---

A la fin de la première année scolaire (1876), un concours avait eu lieu entre les étudiants de la Faculté de droit. La distribution des diplômes et des prix de ce concours ayant souffert un assez long retard, on eut l'heureuse idée de profiter de la présence des évêques fondateurs, venus à Paris pour l'assemblée générale prescrite par les Statuts, afin de donner plus d'éclat à cette première distribution.

Ce fut l'occasion de la séance solennelle qui eut lieu le 25 janvier 1877.

Elle était présidée par Son Éminence le cardinal archevêque de Rouen, assisté de Son Éminence le cardinal archevêque de Paris et d'un grand nombre de prélats; une erreur matérielle, commise par une des personnes chargées des invitations, priva cette fête de la présence de Son Excellence le nonce apostolique, Mgr Meglia, archevêque de Damas; de nombreux ecclésiastiques et religieux, un certain nombre de sénateurs, de députés et de personnages distingués s'étaient réunis à MM. les administrateurs, à MM. les professeurs, à MM. les étudiants. C'était une assemblée d'élite sous tous les rapports.

La parole fut d'abord donnée à M. le vice-recteur :

Éminences et Messieurs,

Votre présence parmi nous est, pour les maîtres et les étudiants de l'Université catholique, un grand honneur et un grand encouragement ; nous en sentons tout le prix, et notre parole est impuissante à rendre les sentiments qui se pressent dans nos cœurs. Comment n'être pas saisi d'une profonde et religieuse émotion, en voyant devant nous tout ce que la religion, la vertu et la science ont de plus éminent et de plus vénérable ?

Devant nous sont deux princes de l'Église. L'un, après avoir honoré la magistrature par ses talents et par la dignité de son caractère, s'est rangé dans la milice sainte ; et, comme Dieu se plaît à élever ceux qui se font humbles pour son amour, il l'a fait monter par degrés aux premiers rangs de la hiérarchie sacrée et s'en est servi dans les assemblées politiques comme ailleurs, pour défendre ses droits et glorifier son nom.

L'autre, avec ses vertus austères, avec ce grand sens qui tient du génie et dont tous ses actes et ses écrits portent l'empreinte, présente à notre génération étonnée un de ces caractères antiques qui force le respect, respect qui s'étend sur tout le clergé de Paris comme une sauve-garde tutélaire.

Que voyons-nous encore ? de nombreux prélats qui continuent les grandes traditions de l'Épiscopat français par leur piété, leurs talents et cet amour de la science si fécond en grandes œuvres. Pour rendre plus sensible dans nos temps troublés l'unité du catholicisme, ils s'attachent plus intimement que jamais à la chaire de Pierre, à ce grand Pie IX dont la vie et les actes formeront les plus belles pages de l'histoire contemporaine. Aussi nous aurions regardé comme le comble de l'honneur de posséder dans cette fête de famille ce prélat distingué qui le représente si dignement par sa vertu, sa science et l'aménité de son caractère.

Votre présence parmi nous, Eminences et Messieurs, est un bienfait qui nous réjouit et nous console : elle nous fournit l'occasion désirée d'exprimer publiquement notre reconnaissance envers ceux qui ont contribué à la fondation de cette Université, et de dire hautement l'esprit qui l'anime.

Notre gratitude s'élève d'abord au principe de tout bien. Oui ! actions de grâces, louanges au Verbe éternel descendu parmi nous plein de grâce et de vérité pour sauver et enseigner les hommes ! Une science, infidèle à sa mission, s'unissant aux passions les plus mauvaises, avait juré la ruine de son Église ; au moment même où elle croyait l'avoir étouffée sous ses calomnies, il a fait éclater sa puissance ; préparant de la manière la plus inattendue les hommes et les événements, il a réveillé parmi nous avec une énergie nouvelle le sentiment catholique que l'on peut bien appeler le vieux génie, j'allais dire le vieux et noble sang de la France. Grâce à ce réveil merveilleux, le grand athlète de l'Église, dont nous regrettons ici l'absence, des législateurs à la parole puissante, et dont la présence de quelques-uns ici nous honore, tous dévoués au bien de leur pays, nous ont dotés d'une loi longtemps attendue, loi pleine d'espérance, loi salutaire pour le catholicisme menacé et pour la société elle-même si cruellement travaillée par l'erreur.

Reconnaissance à tous ces Pontifes vénérés qui ont été les instruments bénis de ces desseins de miséricorde : pénétrés d'un même esprit, d'un même amour et d'une même crainte, ils se sont mis à l'œuvre avec un courage admirable ; et, soutenus par le zèle généreux de leurs ouailles, en quelques mois ils ont fondé cette première Université catholique, monument vivant de leur amour pour les âmes et de leur généreux dévouement pour l'Église et pour la France.

On ne me pardonnerait pas, dans cette circonstance solennelle, de taire les noms de Mgr Richard et de M. le vicaire général d'Hulst. Dans l'organisation si laborieuse de cet établisse-

ment, ils ont déployé l'un et l'autre une activité incessante et une rare intelligence, guidant, surveillant l'ardeur qu'ils inspi- raient, montrant partout cette connaissance des hommes et des choses qui ne laisse rien au hasard et qui assure le succès.

Nous n'oublierons pas nos infatigables administrateurs qui se sont occupés avec tant d'aptitude et de zèle de tout ce qui concernait nos intérêts temporels et nos rapports avec l'Etat. Notre reconnaissance n'égalera jamais leurs services et leur désinté- ressement.

Que dirons-nous de ces maîtres distingués et chrétiens, qui ont apporté courageusement à cette œuvre naissante plus que leur talent, plus que leur science, je veux dire un dévouement tout paternel pour cette jeunesse studieuse qui sera devant Dieu et devant les hommes leur gloire et leur couronne.

Et vous aussi, jeunes gens, vous avez mérité nos remercie- ments en même temps que notre estime et notre affection. Vous avez apporté au milieu de nous le parfum de votre piété, une application constante, une tenue digne et un grand respect pour vos maîtres qui vous le rendent en affection. Votre conduite est le plus bel éloge de vos parents et de vos premiers maîtres. En vous voyant si studieux et si chrétiens, on sent bien vite de quelle main vous sortez.

Grâce à vous, maîtres et étudiants, l'Université catholique de Paris est devenue un centre où se confondent la foi et la science, les inspirations de l'esprit et celles du cœur. Le caractère le plus frappant de notre œuvre, c'est sa parfaite unité de conviction, d'espérance et de but; cette unité se résume dans une profession franche de catholicisme. Nous offrons le spectacle de plus de trente maîtres de la jeunesse unis par les mêmes croyances, comprenant de la même manière leur mission et leur responsabilité, et pour qui la devise de l'Université n'est pas un vain mot : *Instaurare omnia in Christo*. Spectacle d'au- tant plus admirable qu'il est, hélas ! bien rare de nos jours. On rencontre assurément des maîtres en grand nombre qui pro-

noncent le nom de *Dieu*, le nom de *Providence*. Mais prononcent-ils le nom de Jésus-Christ, le nom de son Église, le nom de son Vicaire, dans la formation et le développement des intelligences ?

Disons-le hardiment : le nom de Dieu, sans doute, est grand, adorable ; mais, séparé de Jésus-Christ, il n'est le plus souvent qu'une simple abstraction. Qu'y a-t-il de plus stérile que le déisme qui le prononce sans cesse ? Qu'y a-t-il de plus impie, de plus corrompu que le dix-huitième siècle ? On y parlait cependant de Dieu, du Dieu immortel, du Dieu de la nature.... C'était le Dieu de Jean-Jacques Rousseau ou de Bernardin de Saint-Pierre, mais non le Dieu de l'Évangile. Jamais le nom de Jésus-Christ, si ce n'est pour lui ravir sa divinité et souvent même pour l'insulter. Ne nous y trompons pas, sans Jésus-Christ nous ne pouvons rien, c'est lui-même qui daigne nous en avertir ; car il est la vie morale des individus comme des nations. Toute civilisation vraie, toute idée saine, soit en philosophie, soit en morale, soit en politique, repose sur sa doctrine ou en découle. Depuis qu'on a banni de l'enseignement ce *nom* trois fois saint, la raison a perdu de ses lumières, le sens moral s'est affaibli ; tout chancelle ou s'abaisse, et l'édifice social penche vers sa ruine, car Jésus-Christ n'y est plus, et Jésus-Christ est la vertu de Dieu comme la vertu de l'homme.

C'est donc avec raison que nous prononçons avec amour ce nom vivant dans toutes les parties de notre enseignement, dans les lettres comme dans les sciences, dans la philosophie comme dans le droit ; car en Jésus-Christ réside l'essence même du vrai et du beau, du bon et du juste. Jésus-Christ résume le catholicisme tout entier : si nous aimons l'Église comme une mère, c'est parce qu'elle l'enfanta dans notre esprit et dans notre cœur, et qu'elle nous en a conservé la véritable notion et même la présence parmi nous. Si nous aimons le Pontife romain, si nous lui sommes attachés par le fond de nos entrailles comme à un père, c'est parce qu'il est son représentant et son



vicaire sur la terre. Si nous aimons, si nous vénérons nos évêques, c'est parce qu'ils le continuent à travers les siècles ; si nous aimons la patrie, si pour elle nous ne reculons pas devant le sacrifice, c'est parce qu'il nous en a donné le précepte et l'exemple. Ces nobles sentiments, bien loin de nuire à la science, lui tracent au contraire sa voie, et, en purifiant l'intelligence, lui donnent un essor nouveau.

Nous marchons ainsi à la suite de ces grands hommes du seizième siècle, qui ont été les créateurs de la science moderne ; à la suite des grands hommes du dix-septième siècle, qui l'ont agrandie par leur ~~genie~~ à la suite des savants qui l'ont le mieux représentée à notre époque. Tous étaient chrétiens, et chrétiens convaincus. Pour ne citer qu'un seul nom, qu'y a-t-il de plus grand que Kœpler, de plus inspiré et de plus étonnant que ses découvertes ? Il devança Galilée, forma Descartes et prépara Newton. Quelle piété vraie, quelle humilité dans cette grande âme !... Permettez-moi de vous la reproduire tout entière, en rappelant, pour l'instruction de notre jeunesse, la prière qu'il adressa à Dieu, après avoir terminé ses glorieux travaux. Il avait eu le pressentiment des lois qui président à l'harmonie des mondes ; à force de calculs, il en était arrivé à une démonstration complète. Que se passe-t-il alors dans son âme ? Songe-t-il à la gloire qui va rejaillir sur son nom ? Loin de là : il se hâte de tourner son regard vers Dieu et de lui adresser, avec son humble reconnaissance, les craintes de sa conscience sur l'usage qu'il a fait de ses lumières.

« Avant de quitter cette table, dit-il, sur laquelle j'ai fait toutes  
« mes recherches, il ne me reste plus qu'à élever mes yeux et  
« mes mains vers le ciel, et à adresser avec dévotion mon  
« humble prière à l'auteur de toute lumière. O toi, qui par les  
« lumières sublimes que tu as répandues sur toute la nature,  
« élèves nos désirs jusqu'à la divine lumière de la grâce, afin  
« que nous soyons un jour transportés dans la lumière éter-  
« nelle de ta gloire, Seigneur et créateur, je te rends grâces de

« toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a  
« jeté la contemplation de l'œuvre de tes mains. Voilà que j'ai  
« terminé ce livre qui contient le fruit de mes travaux, et j'ai  
« mis à le composer toute la somme d'intelligence que tu m'as  
« donnée. J'ai proclamé devant les hommes toute la grandeur  
« de tes œuvres ; je leur en ai expliqué les témoignages autant  
« que mon esprit fini m'a permis d'en embrasser l'étendue in-  
« finie. J'ai fait tous mes efforts pour m'élever jusqu'à la vé-  
« rité par les voies de la philosophie ; et s'il m'était arrivé de  
« dire quelque chose d'indigne de toi, à moi méprisable vermis-  
« seau, conçu et nourri dans le péché, fais-le moi connaître,  
« afin que je puisse l'effacer. Ne me suis-je pas laissé aller  
« aux séductions de la présomption, en présence de la beauté  
« admirable de tes ouvrages ? Ne me suis-je pas proposé ma  
« propre renommée parmi les hommes, en élevant ce monu-  
« ment qui devait être consacré tout entier à ta gloire ! Oh ! s'il  
« en était ainsi, reçois-moi dans ta clémence et dans ta miséri-  
« corde, et accorde-moi cette grâce que l'œuvre que je viens  
« d'achever soit à jamais impuissante à produire le mal ; mais  
« qu'elle contribue à ta gloire et au salut des âmes. » (*Buckland, Géologie et minéralogie, p. 9*).

Je vous laisse, Eminences et Messieurs, sous l'impression de ces beaux sentiments ; ils feront oublier mon discours ; ils seront un grand exemple pour la jeunesse qui m'écoute et un écho de ce qui se passe dans l'âme de ses maîtres.

Le rapport sur les travaux de la Faculté de droit<sup>1</sup> est lu par M. B. Terrat, professeur de Code civil.

Eminences, Messieurs, Messieurs,

Je suis chargé de vous rendre compte, au nom de la Faculté, de notre premier concours de droit, et des travaux de notre

2, La Faculté de droit compte actuellement 17 professeurs : 1° *Doyen* : M. Connelly, conseiller à la Cour de cassation, docteur en droit : *Cours de droit*

Faculté pendant l'année qui vient de s'écouler. Je suis très-reconnaissant de cet honneur qui va me permettre de vous présenter l'élite de nos étudiants, de vous dire nos efforts et nos espérances.

Plus heureux que la Faculté de l'État qui n'offre un concours qu'à ses étudiants de troisième année, nous avons pu, grâce à la munificence de NN. SS. les Evêques, appeler à concourir tous nos élèves. Mais nous avons volontairement fait une exception provisoire pour ceux de troisième et de quatrième année, qui n'étaient pas encore assez nombreux. Nous ne voulons décerner des prix qu'à celui qui sort vainqueur d'une lutte sérieuse, qui triomphe d'adversaires assez nombreux pour rendre la victoire difficile et par là même glorieuse.

Nos plus jeunes élèves avaient à disputer deux prix, l'un en droit civil et l'autre en droit romain.

En droit civil, les concurrents avaient à traiter *la théorie du droit réel et du droit personnel avec la division des biens qui s'y rattache, les immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent et les meubles par détermination de la loi*. C'était là une question de droit pur, qui ne

*coutumier*; 2° Vice-doyen : M. Merveilleux du Vignaux, ancien avocat général, ancien député, docteur en droit : *Cours de droit criminel*; M. Delamarre, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit : *Cours de procédure civile*. 4° M. Gabriel Alix, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit : *Cours de droit administratif*. 5° M. Romain de Sèze, avocat, docteur en droit : *Cours de droit commercial*. 6° M. Chobert, ancien agrégé des Facultés de droit, docteur en droit : *Cours de droit civil*, 1<sup>re</sup> année. 7° M. Terrat, ancien agrégé des Facultés de droit, docteur en droit : *Cours de Code civil*, 2<sup>e</sup> année. 8° M. Guyot, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit : *Cours de droit des gens*. 9° M. Jamet, avocat, docteur en droit : *Code civil*, 3<sup>e</sup> année. 10° M. Cauvière, ancien procureur de la République, docteur en droit : *Droit romain*, 1<sup>re</sup> année. 11° M. Corret, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit. *Code civil*, 2<sup>e</sup> année. 12° M. Lescœur, docteur en droit : *Droit romain*, 2<sup>e</sup> année. 13° M. Cuénot, ancien avocat à la Cour de cassation, docteur en droit : *Cours d'enregistrement et notariat*. 14° M. Deffis, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit : *Conférences du Code civil*, 1<sup>re</sup> année. 15° M. Sagot-Lesage, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit : *Conférence de procédure civile et de droit criminel*. 16° M. Claveau, docteur en droit : *Conférences de Code civil*, 2<sup>e</sup> année. 17° M. Larcher, docteur en droit : *Conférences de droit romain*, 1<sup>re</sup> année.

permettait à nos étudiants, ni les digressions, ni les amplifications vagues, mais qui demandait une connaissance sérieuse et de la loi et du langage juridique. En même temps elle soulevait, dans quelques-unes de ses parties, des problèmes historiques et économiques d'une haute importance, notamment sur les rentes perpétuelles, sur les rentes foncières et constituées. Le sujet était difficile, mais bien propre à faire valoir le mérite d'élèves qui auraient fait une étude intelligente du droit.

Douze compositions nous ont été remises, et aucune d'elles n'était indigne d'un examen attentif. Sans doute il y en a, parmi elles, qui trahissent l'inexpérience d'étudiants encore peu familiers avec la science du droit; mais toutes portent la preuve d'un travail consciencieux et de solides qualités. Aussi la Faculté a-t-elle cru devoir décerner deux prix et quatre mentions.

Le premier rang appartient sans conteste à la composition de M. Louis-Joseph Clotet. M. Clotet est un esprit déjà mûr, qui possède les deux qualités maîtresses du juriconsulte : la netteté et la sobriété. Peut-être même pêche-t-il un peu par le manque de détails. Mais il domine son sujet, et il a fait un travail personnel qui présente une certaine originalité. On peut relever quelques inexactitudes, mais elles sont rares et de peu d'importance. Son travail révèle un esprit net et précis, qui connaît le droit et sait le mettre en œuvre.

M. de la Bassetière, qui a obtenu le second prix, se distingue par des qualités différentes. Sa composition, plus riche en détails, est moins équilibrée : il sait beaucoup, mais il coordonne moins ce qu'il sait. On ne sent point chez lui ce travail personnel, qui s'assimile les matériaux qu'il emploie. C'est un défaut, il est vrai, presque inhérent à tous ceux qui débutent dans une science; et, ce défaut, il le rachète par d'autres mérites. Sauf une erreur assez grave sur la transmissibilité du droit personnel, erreur qui tient précisément à ce que M. de la Bassetière a voulu aller en avant, et donner des notions qui ne sont pas de son année, son travail est le plus complet. Il contient d'excel-

lentes parties, qui font entrevoir de belles espérances pour les prochains concours.

La première mention a été décernée à M. Louis-Joseph Bérenger. Le début de son travail est fort bon, au point de vue de la forme et du fond : il révèle des qualités de premier ordre, et, s'il eût continué ainsi, les juges auraient pu se trouver embarrassés pour décerner le premier prix. Malheureusement, ce que M. Bérenger savait le mieux, c'était son commencement; il a montré du moins qu'il pourrait donner un excellent travail le jour où il posséderait mieux l'ensemble de son sujet.

Les trois autres mentions ont été obtenues par des concurrents dont le travail ne manque pas non plus de valeur, mais présente des lacunes et même un assez grand nombre d'erreurs. M. Gabriel-Louis Léger, à qui a été décernée aussi une première mention, MM. de Guigné et Gabriel Depeyre, qui ont mérité les deux autres, ont tous donné de bons développements. Chacune de ces compositions contient des parties remarquablement traitées. Ce qu'on peut surtout leur reprocher, c'est le défaut de méthode et l'inégalité. Mais, si l'on considère la difficulté du sujet, l'inexpérience des candidats, la Faculté a lieu d'être satisfaite de ce début qui lui promet des concours remarquables pour les années suivantes.

En droit romain, les concurrents avaient à traiter *de la condition du fils de famille à Rome*. Ce beau sujet leur permettait de juger cette création si originale de la puissance paternelle romaine et de pénétrer au cœur de la famille antique pour en montrer le véritable lien et l'organisation.

Dix compositions ont été présentées, parmi lesquelles quatre étaient dignes d'être retenues.

Le premier prix a été remporté par M. Louis de la Bassetière, déjà lauréat dans le concours de droit civil. Son travail présente toutes les qualités que nous avait révélées sa composition de droit français, et à un plus haut degré. Il fait preuve d'un savoir qui n'est pas ordinaire chez un étudiant de première

année. On pourrait même lui reprocher l'abondance des détails, car il veut dire tout ce qu'il sait, et il semble n'avoir plus le temps de resserrer, de coordonner tous ces détails et de châtier son style. Si je me montre un peu sévère, c'est que le mieux est l'ennemi du bien. Quand on a d'aussi riches matériaux, on ne doit pas négliger la mise en œuvre. La science n'est pas une simple collection de connaissances, c'est avant tout l'art de les enchaîner les unes aux autres, pour en former un tout harmonieux et indissoluble.

La deuxième médaille de droit romain a été décernée à M. Henri Noirof. Je pourrais lui adresser le même reproche; il n'a point assez coordonné les nombreuses connaissances qu'il avait. Je dois lui signaler une lacune assez grave, puisqu'il n'a pas parlé de la situation du fils de famille au point de vue du mariage, et une erreur quand il a soutenu que ce fils ne pouvait tester sur le pécule *castrans*.

Mais son style est ferme et précis. Ce travail a le seul tort de manquer de personnalité, tort que le jeune étudiant corrigera bientôt, j'en suis persuadé.

La première mention a été accordée à M. Louis Joseph Clotet, qui avait obtenu le premier prix de droit français. Ce travail, bien écrit, pêche par la méthode. On ne saisit pas assez l'ordre que l'auteur a voulu suivre : aussi les notions exactes qu'il donne ont-elles l'air de venir un peu au hasard. Mais il sait mettre en relief les idées principales et dégager de la formule ses éléments essentiels.

La dernière mention a été décernée à M. Louis-Joseph Bérenger. Il a logiquement divisé son sujet et a tiré bon parti de ce qu'il savait. Mais ici encore, comme en droit civil, M. Bérenger savait beaucoup moins que les premiers concurrents. Il peut et doit donner mieux, car il est de ceux pour lesquels on a le droit d'être exigeant.

Le concours de deuxième année, dans son ensemble a été

moins bon. Cette infériorité relative a-t-elle tenu au petit nombre de concurrents, ou au sujet; — je n'oserais le décider?

Le tirage au sort avait amené une question de procédure civile et non pas de droit criminel. Les candidats avaient à *traiter de l'intervention en première instance et en appel; et à concilier, au point de vue de l'application de la tierce opposition, les articles 1351, Code civil, et 474, Procédure civile.*

Six compositions ont été remises. Aucune d'elles n'abordait franchement la dernière partie du sujet, la conciliation des articles 1351, Code civil, et 474, Procédure civile. La plupart contenaient des lacunes et des erreurs sur les principes de l'intervention:

Aussi la Faculté s'est montrée sévère. Il faut que nos étudiants à venir sachent que nous ne couronnerons pas toujours les premières copies, que nos prix seront seulement décernés à des travaux d'une valeur réelle. La Faculté a donc décidé qu'il serait accordé un seul prix, aucune mention, et que ce prix serait qualifié du titre de second prix, parce que la composition n'est pas pleinement satisfaisante.

C'est M. Guillaume de Villèle qui a remporté cette deuxième médaille. La première partie de son travail sur l'intervention est assez bonne : il l'a traitée d'une façon large, dans une exposition claire et facile. Malheureusement il n'a fait qu'entrevoir la seconde partie du sujet. Il nous pardonnera cette demi-récompense : c'était le seul moyen de donner de la valeur à nos prix et à nos éloges, notamment à ceux que je vais lui devoir pour sa composition de droit civil. Car M. de Villèle cumule, lui aussi, les succès.

En droit civil, les candidats devaient donner les règles *de la capacité requise pour disposer à titre gratuit.*

Sur huit compositions, trois ont mérité d'être retenues.

C'est M. Guillaume de Villèle qui a obtenu le premier rang. Il semble que l'auteur, un peu effrayé de l'ampleur du sujet, se soit hâté de jeter sur le papier les développements qu'il con-

naissait, sans bien calculer la place que devait occuper chacun d'eux. Aussi a-t-il adopté un plan qui l'oblige à des redites, et donné à certaines controverses une étendue disproportionnée. Mais, à part quelques erreurs, sa composition dénote une assez grande connaissance du droit. Dans un style clair, plein d'une fougue juvénile, il développe fort bien certaines incapacités de disposer. Il possède l'ensemble de son sujet, mais ne sait pas toujours conserver l'harmonie des diverses parties de cet ensemble.

Entre cette composition et les deux autres, la distance s'élargit. MM. René de Clavière et Alexandre Provost, qui ont obtenu la première et la seconde mention, se distinguent par des mérites divers. Mais leur travail manque d'idées générales et contient de graves lacunes. Du moins, dans les parties qu'ils ont étudiées, ils ont déployé des qualités sérieuses; et, si nous sommes difficiles à leur égard, c'est qu'ils nous ont prouvé qu'on pouvait leur demander davantage.

Tel est, messeigneurs, notre premier concours de droit. Si j'ai donné sur lui d'assez longs développements, vous n'en serez pas étonnés. Il nous a permis de vous présenter l'élite de nos étudiants. Leurs noms vont être inscrits sur le livre d'or de notre Faculté; et ces noms, inconnus hier, deviendront familiers, je l'espère, dans les concours à venir. Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur ce premier effort de nos élèves, la Faculté a lieu d'être satisfaite des résultats et fière de ce début. Il accuse chez nos étudiants un travail consciencieux et intelligent, cette condition première de tout succès durable, une grande rectitude de jugement jointe à l'énergie de la pensée et à une certaine maturité d'esprit.

Sans doute, nous leur avons fait attendre un peu longtemps ces récompenses et cette distribution de médailles. Mais ils trouvent aujourd'hui un ample dédommagement dans la présence de NN. SS. les Archevêques et Evêques, fondateurs de l'Université, à cette fête. Si l'Université catholique est heureuse



de voir cette solennité présidée par un prince de l'Église qui a si vaillamment défendu les intérêts catholiques et la liberté d'enseignement, la Faculté de droit est fière de se rappeler que ce défenseur a été d'abord un des représentants de la science juridique et un éloquent avocat général.

Je parlais à nos étudiants de distribution de médailles, et, aujourd'hui, elles ne sont pas encore frappées ; mais on les fait graver, et je puis leur promettre qu'ils recevront bientôt cette médaille qu'ils ont méritée.

Je passe à présent à la seconde partie de ce rapport, et vais vous rendre compte de la vie et des efforts de notre Faculté pendant cette année scolaire.

La faculté libre de droit de Paris semble avoir pris pour devise : *Agir au lieu de parler*. Elle n'ignore pas, en effet, que la liberté d'enseignement sera jugée, non d'après ses paroles, mais d'après ses actes, non point sur le bruit qu'elle fera, mais sur ses résultats. Son rapporteur l'imitera dans cette réserve. Il n'a point à vous parler de la nouvelle force que la liberté apporte à l'enseignement du droit, de l'énergique stimulant qu'elle créera par l'émulation entre les professeurs, du progrès qu'elle amènera tôt ou tard dans les méthodes. Il va simplement vous dire ce qu'a déjà fait notre Faculté.

La Faculté de droit était complètement organisée dès le 10 novembre 1875. Elle avait créé toutes les chaires obligatoires ; bien plus, elle avait fondé les chaires supplémentaires du droit des gens, du droit coutumier, de l'histoire du droit, qu'un certain nombre de facultés de province n'ont pas encore. Nos Universités catholiques, en effet, s'efforceront de développer le vaste ensemble de la science juridique. Il faudra que toutes les branches de cette science maîtresse y soient représentées, car la lumière de chacune d'elles rejaillit sur les autres ; et l'esprit humain n'approfondit bien une partie que s'il a une vue générale du tout auquel se rattache cette partie. Déjà NN. SS. les Evêques ont fondé la chaire d'enregistrement et de notariat ;

d'autres créations suivront, j'en suis persuadé. Des esprits chagrins même nous accusent de lenteur. Mais ils se trompent ; ils ne veulent pas voir ce qui a été déjà fait, pour regarder seulement ce qui reste à faire. C'est oublier que les grandes œuvres ont des débuts difficiles ; mais, comme elles ont pour elles la durée, elles doivent procéder avec une sage circonspection. Les développements hâtifs sont éphémères. Nous espérons du moins que, dans quelques années, nos étudiants trouveront la facilité d'étudier toutes les branches du droit dans cette faculté.

Il y a déjà d'ailleurs pour eux un autre avantage. Nous ne sommes pas une Faculté, mais une Université. A côté de nous se trouvent des Facultés sœurs, qui peuvent nous rendre de grands services. Il faut que nos élèves suivent les cours de la Faculté des lettres, et surtout, si j'osais leur donner un conseil, le cours de philosophie. On fait bien peu de philosophie à notre époque ; on aborde cette étude trop jeune, et l'on apprend plutôt l'histoire de la philosophie que la philosophie elle-même. L'oubli de cette science me paraît une des causes prépondérantes de la faiblesse relative des esprits aujourd'hui, car l'esprit puise dans cette étude une de ses plus grandes forces et une énergie qu'il reporte dans les autres sciences qu'il veut approfondir. Comment devenir jamais jurisconsulte si l'on n'est pas un philosophe ! Si nos étudiants pouvaient s'astreindre à suivre dès leur première année de droit un cours élémentaire, un cours synthétique de philosophie, on les reconnaîtrait toujours, dans toutes les situations qu'ils occuperaient plus tard.

Mais je reviens à notre Faculté pour ne plus la quitter. De nos professeurs et des cours qu'ils font, je ne dirai rien. Je blesserais leur modestie. Ceux qui douteraient de leur savoir n'ont qu'à venir les voir à l'œuvre : c'est là qu'on juge l'ouvrier ; ils ne demandent pas autre chose. D'ailleurs ils sont fiers d'avoir à leur tête l'éminent magistrat qui, en acceptant d'être doyen de notre Faculté de droit, lui a apporté, avec son grand savoir et sa notoriété, le plus haut appui qu'elle ait pu ambi-

tionner, et qui trouve encore le temps de faire un beau cours de droit coutumier.

Je désirerais surtout, Messieurs, vous montrer le caractère distinctif de notre Faculté. Je n'entends point parler ici de l'unité de nos sentiments de foi catholique, de notre respect et notre amour filial pour N. S. Père le Pape, dont les enseignements infaillibles seront toujours reçus par nous avec une entière soumission et la certitude qu'ils nous apportent la vérité ; sur ce point, il ne peut y avoir aucun doute, ni aucun dissentiment parmi nous. Mais je voudrais vous signaler notre procédé spécial en matière d'enseignement : il se résume d'un mot : Nous nous occupons beaucoup de nos étudiants.

Nous poursuivons deux buts : les forcer au travail, et, d'autre part, créer entre eux et le professeur des relations suivies, qui seront de la plus grande utilité pour leurs études. A cet effet, nous avons établi un certain nombre de mesures.

D'abord, au commencement de chaque leçon, se fait un appel. Les absences, constatées sur un registre, sont notifiées aux parents qui, après cet avertissement, doivent eux-mêmes prendre les mesures nécessaires pour prévenir cet abus et assurer l'assiduité aux cours. Jamais on n'a bien su le droit sans suivre les cours, car la parole seule met en relief les principes et les grave profondément dans l'esprit. Cette simple mesure de l'appel est donc un service considérable rendu aux étudiants, surtout à Paris, où ils jouissent d'une pleine liberté.

En second lieu, nous avons établi un examen qui se fait au milieu de l'année, dans des conditions identiques à celui que devront subir les élèves pour obtenir leur diplôme. Cet examen a une sanction, car on peut priver du droit de prendre des inscriptions celui qui ne le passe pas dans des conditions satisfaisantes.

Cet examen a deux avantages. D'abord, il force nos élèves à revoir toutes leurs matières dès le milieu de l'année, à ne pas attendre les derniers mois pour repasser alors hâtivement dans

des manuels. De plus, il leur donne l'habitude de l'examen, fait disparaître, dans une certaine mesure, cette émotion terrible qui saisit le candidat, cette crainte qui n'est pas le commencement du savoir ; il est par là même la meilleure préparation à l'examen officiel.

A certains jours, le professeur fait une leçon supplémentaire dans laquelle il interroge ses élèves, et voit clairement s'ils ont compris les matières qu'il leur a enseignées ; il se met ainsi en rapport avec son auditoire.

Je ne parle pas ici des conférences facultatives, dans lesquelles des suppléants interrogent aussi directement les étudiants, rectifient leurs réponses, et les obligent à exprimer leurs idées, chose si importante quand on a éprouvé combien il est difficile de formuler nettement une idée de droit. Ces conférences ont un autre avantage : les mêmes principes que nos élèves ont entendus au cours leur sont présentés sous un autre aspect, par un autre jurisconsulte, ce qui les leur fait mieux saisir encore. L'utilité de ces conférences est si incontestable, qu'elles existent aujourd'hui dans toutes les Facultés. Nous regrettons seulement que nos étudiants ne s'inscrivent pas tous pour les suivre. Ils croient pouvoir se dispenser de cet exercice ; plus tard, ils reconnaîtront leur erreur, mais quand il ne sera plus temps de la réparer.

C'est toujours dans le même but de les exercer à la parole que nous avons organisé d'autres conférences, dans lesquelles ils sont eux-mêmes les orateurs et plaident une question de droit, sous la présidence d'un professeur. Nous espérons pouvoir créer, l'année prochaine, une conférence spéciale pour les étudiants de chaque année, et lui donner ainsi plus de vie. Du moment, en effet, où la conférence ne comptera que des élèves de même force, ils s'intéresseront davantage à la question débattue et la discuteront mieux. Qu'ils n'oublient pas que c'est un devoir pour eux de s'exercer dès à présent à la parole publique. Aujourd'hui, plus que jamais, il ne suffit pas d'avoir la

bonne cause, il faut être prêt à la défendre; les occasions ne manqueront pas, qu'ils en soient sûrs. Nous ne les obligeons pas, d'ailleurs, à soutenir le pour et le contre; ils choisissent volontairement l'opinion qu'ils veulent défendre.

Voilà pour le travail. Pour atteindre le second but et établir des relations entre l'étudiant et ses maîtres, nous avons organisé, qu'on me passe cette expression, le *patronat*. Que le mot ne les effraye pas, la chose est très-simple. L'étudiant hésite souvent à aller voir le professeur, de peur de le déranger, de lui faire perdre du temps, et peut-être même de le trouver de mauvaise humeur. Or, dans notre Faculté, il choisit à son arrivée, avec l'assentiment de M. le doyen, un patron. Le patron est un professeur sur lequel l'étudiant a droit, pour ainsi dire, auquel il peut aller demander conseil sur tout ce qui l'intéresse, et cela sans crainte de le déranger, d'être importun. Et de plus, comme il garde ce patron durant tout le cours de ses études, il y aura, dans les conseils donnés, dans la direction, une suite qui rendra ces rapports plus commodes et plus utiles. Le temps employé par le patron à recevoir ses élèves n'est certainement pas du temps perdu pour l'enseignement. Nos étudiants, du reste, l'ont bien compris, et les rapports suivis qui s'établissent entre eux et le professeur sont une preuve qu'ils rentrent pleinement dans cet esprit de nos Universités catholiques : réunir les maîtres et les élèves.

Mais jusqu'à présent, Messieurs, je vous ai encore bien peu parlé de nos étudiants. Qu'il me soit permis de vous en dire quelques mots. Leur tenue au cours est excellente : ils y viennent en grand nombre, et, par leur attitude, rendent à l'Université catholique le respect qu'ils lui doivent. Les maîtres n'ont qu'à se féliciter de leurs élèves : ils sont unanimes pour témoigner de la déférence et de la sympathie qu'ils ont trouvées chez eux, et ils leur envoient ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Nos étudiants, en effet, sentent le rôle qu'ils ont à jouer dans

la pratique de la liberté d'enseignement. Ils savent qu'il leur faut être plus travailleurs, plus forts que les autres; qu'ils seront jugés non par le nombre, mais par la qualité. C'est d'eux, autant que des professeurs, que dépend le triomphe de notre cause. C'est par de fortes études et de bons examens qu'ils répondront aux attaques de nos adversaires.

Jusqu'à ce jour, d'ailleurs, nous sommes contents des résultats, je veux dire des examens. L'année dernière, dans une discussion mémorable au Sénat, d'éloquents défenseurs sauvaient le jury mixte, si violemment attaqué par les partis hostiles aux nouvelles Facultés. Ce jury, objet de tant de préventions, si décrié à l'avance, a fonctionné sans aucun trouble, comme une vieille institution.

Les rapports entre les professeurs des deux Facultés ont été pleins de courtoisie. Pouvait-il en être autrement entre personnes qui s'estiment mutuellement et poursuivent un même but : élever aussi haut que possible le niveau des études? Nos élèves ont trouvé dans les professeurs de l'État des juges qui ont su allier à la juste sévérité de l'examineur une impartialité bienveillante. Nous n'avions, du reste, jamais eu la moindre crainte ni le moindre soupçon à cet égard. Notre confiance a été pleinement justifiée.

Voici le résumé des examens subis par nos étudiants :

Devant le jury mixte ont passé, en diverses sessions, 62 candidats; 12 ont été ajournés et 50 ont été admis. Devant les Facultés de l'État, 29 se sont présentés, 23 ont été admis et 6 ajournés. Si l'on songe qu'à l'émotion ordinaire du candidat, s'ajoutait ici l'émotion résultant de l'inconnu, du jury nouveau, du public plus nombreux, nous avons lieu d'être pleinement satisfaits de ce premier résultat.

Quatre de nos étudiants de première année obtenaient l'unanimité de boules blanches : c'étaient MM. Clotet, de Goulard, Digard et Noirot. Trois autres avaient deux boules blanches et une blanche-rouge.

On remarquera, dans ce résultat, que nos étudiants ont eu autant de succès devant les Facultés de l'État que devant le jury mixte. La raison en est bien simple : les professeurs de la Faculté libre se sont montrés justement sévères dans le jury mixte, et le public nombreux qui assistait à ces séances, a dû se convaincre que ce ne serait pas une pareille institution qui abaisserait le niveau des études juridiques en France.

Tel est notre passé, Messieurs. Ce passé nous donne de l'espoir pour l'avenir. L'année dernière, nous comptons 117 étudiants, aujourd'hui nous en avons plus de 200, et il faut observer qu'ils sont presque tous répartis dans les deux premières années de droit. Nous comptons 11 étudiants en doctorat. Notre espoir est donc bien fondé.

Mais cet espoir, nous le plaçons avant tout en Dieu, car pour nos œuvres catholiques, notre devise doit être : « *Ne regarder ni en arrière ni en avant, mais en haut.* » Que Dieu donc daigne bénir notre Œuvre et la faire grandir pour le bien de l'Église et de notre pays ! Qu'il daigne, pour rendre notre enseignement fécond, éclairer ceux qui le donnent et ceux qui le reçoivent !

Ce rapport est suivi de la distribution des médailles.

M. Nisard, doyen de la Faculté des lettres<sup>1</sup>, donne lecture du rapport sur les travaux de sa Faculté.

Éminences, Messieurs, Messieurs,

Le Doyen de la Faculté des lettres a l'honneur de mettre sous les yeux de Nosseigneurs les Évêques fondateurs, le compte

1. La Faculté des lettres compte en ce moment 9 professeurs :

1° Doyen : M. Auguste Nisard, ancien recteur d'académie, docteur ès lettres *Cours d'éloquence latine*. 2° Le R. P. Bayonne, des Frères Prêcheurs, lecteur en théologie : *Cours de Philosophie*. 3° M. A. Rondelet, docteur ès lettres, ancien professeur de Faculté : *Cours d'histoire de la Philosophie*. 4° M. Maignen, doc-

rendu des travaux de la Faculté des lettres pour l'année scolaire 1876-1877 (trimestre de novembre, décembre et janvier). L'ensemble de ces travaux est très-satisfaisant. Toutes nos chaires sont tenues par des maîtres qui ont au plus haut degré le sentiment de leurs devoirs professionnels. Chacun d'eux s'acquitte de la tâche qui lui a été dévolue pour le plus grand bien de la jeunesse, et non sans honneur pour les lettres et pour la haute instruction classique.

Le Doyen s'applaudit d'avoir à constater que, nonobstant ce partage nécessaire d'attributions entre les professeurs titulaires ou les simples chargés de cours, l'unité des principes littéraires et philosophiques se maintient dans les diverses parties de l'enseignement, et qu'entre nous la communion du bon goût, si je peux m'exprimer ainsi, est la même, ou qu'elle tend de plus en plus à être la même que la communion chrétienne et catholique. Sans doute, nos personnes et nos esprits sont tels qu'il a plu à Dieu de les former, propres à la chose qu'ils ont charge d'enseigner, et libres dans leurs mouvements et allures naturelles. Mais des principes communs nous tiennent unis les uns aux autres, et constituent par cela même notre autorité pédagogique auprès de la jeunesse. Ces lois de la vraie critique ont été édictées par d'assez grands esprits, nos devanciers, pour qu'il n'en coûte rien à notre sens propre de se ranger sous la discipline et la maîtrise d'un Aristote, d'un Horace, d'un Quintilien, et d'un Boileau.

Notre institution, qui entre dans sa deuxième année, tire de là, et de là uniquement, en littérature, sa force et son efficacité. Sa diversité et les procédés originaux des personnes enseignantes plaisent à la jeunesse, amie du roulement et de la suc-

teur ès lettres : *Cours de poésie latine*. 5° M. Huit, docteur ès lettres : *Cours de littérature grecque*. 6° M. l'abbé Demimuid, docteur ès lettres, ancien professeur à l'École des Carmes : *Cours de littérature française*. 7° M. l'abbé Danglard, docteur ès lettres : *Cours d'histoire*. 8° M. l'abbé Duchesne, ancien élève de l'École de Rome : *Cours d'histoire du christianisme*. 9° M. l'abbé Durand : *Cours de sciences géographiques*.



cession des maîtres. Le seul moyen de nous acquérir et de nous attacher cette studieuse jeunesse catholique, c'est de faire en sorte qu'elle ne doute pas du consentement parfait de ses maîtres, dès qu'il s'agit des principes du vrai, du bon et du beau.

Il n'y a d'école digne de ce nom que celle où tout est de tradition et de prescription impérieuse, où les exemplaires du beau, les règles pour bien penser et bien juger, les autorités invoquées en matière de critique, où tout est d'une excellence au-dessus de la dispute et de la fantaisie des particuliers. Si cela n'était pas, ou même faiblissait par quelque endroit, je maintiens que la vérité littéraire périliterait, et que, le goût des jeunes gens étant ébloui ou seulement amusé par des paroles, leur esprit, leur imagination, leur cœur même, ne seraient plus en sûreté. Oui, il est vrai que le cœur participe du faux de l'esprit ou de son peu de rectitude.

« Nosseigneurs les Évêques n'ignorent pas que nous donnons deux leçons par semaine ; l'une que l'on est convenu d'appeler « la grande leçon » et dans laquelle le professeur traite oratoirement du principal de son sujet, l'autre qui s'appelle « la petite leçon », et qui, étant faite pour nos candidats à la licence, a un caractère proprement scolaire et didactique. Le Doyen estime que la petite leçon, comme on la dénomme, est d'une importance, ou, si l'on aime mieux, d'une utilité capitale. Elle nous fait des licenciés, des humanistes de toutes pièces, et de solides recrues pour l'enseignement secondaire. Grâce à ces petites leçons qui mettent le maître en communication presque familière avec ses auditeurs, et qui tiennent ces derniers sur le littéral des bons auteurs, nous réparerons ce que pourraient avoir de faible encore la grécité et la latinité de tel ou tel de nos adolescents, et nous les mettrons en état de soutenir toute comparaison avec ceux des établissements de l'État.

« Nosseigneurs les Évêques savent quels liens de scolarité pratique rattachent aujourd'hui l'École des hautes études des Carmes aux Facultés de l'Université catholique. Nos professeurs

des lettres se consacrent avec le plus louable dévouement aux exercices classiques afférents à la préparation à la licence. Les principaux de ces exercices, à savoir, le *Discours latin*, la *Dissertation française*, le *Thème grec*, sont actuellement des appartenances de notre Faculté des lettres ; c'est dire que cette préparation est en de bonnes mains, et qu'il y a lieu d'en espérer les résultats les plus satisfaisants.

Sur ce point de scolarité pratique, le Doyen a toujours été d'avis que la préparation à la licence ès lettres ne comporte pour ainsi dire pas de relâche dans les exercices de latinité, et notamment dans l'exercice du *Discours latin*. La prise de possession de la langue latine par les candidats à la licence est une affaire de chaque jour, et qui, moins elle souffre d'intermittences, mieux et plus sûrement elle aboutit, *fabricando fit faber*. Rien n'est d'une nécessité plus évidente pour qui veut se mettre en état de manier aisément et avec esprit la langue de Cicéron. Qu'il soit permis au Doyen d'appuyer son opinion à cet égard sur une expérience scolaire de trente années.

Venons à la matière même de nos cours et aux divisions de notre enseignement. Je n'étonnerai pas Nosseigneurs les Evêques en affirmant devant eux que chacune des parties de l'enseignement des lettres est confiée à des maîtres d'une compétence incontestable. Mon équité ne s'effarouche nullement d'avoir à louer devant Nosseigneurs les Evêques un personnel enseignant, duquel j'ai l'honneur de faire partie.

#### *Philosophie.*

Le professeur traite « *des fondements de la morale et du droit naturel* ». Nosseigneurs les Evêques connaissent bien ce thomiste, maître éminent dans la science de Dieu, cet esprit d'une rare compréhension, auquel rien n'est étranger du mouvement et des progrès des sciences positives. L'intelligence qu'il a des faits scientifiques de notre temps ne sert pas de corroboratif

médiocre aux démonstrations métaphysiques du professeur, et donne toute autorité à son enseignement. Sa parole forte, simple et impétueuse ne contribue pas peu à lui concilier l'attention et la faveur de son auditoire. Cet auditoire, d'ailleurs, ne laisse rien à désirer pour le nombre, la qualité et les bonnes dispositions des personnes. Les leçons du vendredi soir sont toujours très-fréquentées.

Les points principaux traités pendant le premier trimestre sont les suivants :

*Introduction.*

De la place de la morale dans la philosophie.

Sa définition, son importance et sa nécessité.

Sa division d'après les anciens et les modernes.

Des rapports de la morale et du droit naturel.

Des sources et de la méthode.

I. Morale d'après saint Thomas.

1° De la fin dernière de l'homme.

2° Du souverain bien.

L'homme agit nécessairement pour une fin, pour le bonheur — qui se trouve en Dieu seul, et seulement dans la vie future : d'où l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. Destinée de l'homme dans la vie présente.

II. Des actions de l'homme par rapport à sa fin dernière, et en elles-mêmes.

De la volonté, de la liberté dans leurs principes.

*Histoire de la philosophie.*

Le professeur chargé de cet enseignement traite, dans sa grande leçon du mercredi, de l'*Histoire de la philosophie grecque et romaine*

*jusqu'à Jésus-Christ; et, dans sa petite leçon du lundi, du Discours sur la méthode de Descartes et des pensées de Pascal.*

Ce professeur est un maître consommé dans l'enseignement des Facultés, et, l'on peut dire, dans l'éloquence du genre. Le discours et la dispute philosophiques lui sont familiers. Il est de l'école des bons maîtres dans l'exposition et l'analyse; cela se voit par la méthode selon laquelle il ordonne les matières de chacune de ses leçons, et les proportionne au temps réglementaire qui lui est assigné. Je ne loue pas chez lui cette parole qui lui est toujours obéissante et qui ne sait pas défaillir; mes louanges sembleraient faire double emploi avec les justes applaudissements de son auditoire.

L'assistance est considérable à la grande leçon. La moyenne des personnes présentes à la petite leçon varie entre trente et quarante; sur ce nombre, vingt personnes au moins prennent des notes d'une façon suivie et assidue. J'ajoute qu'il est à la connaissance du professeur que, parmi ses auditeurs, il en est qui préparent leur baccalauréat et d'autres leur doctorat ès-lettres. Ce sont des résultats dignes d'être notés et signalés.

#### *Littérature française.*

Le professeur de *Littérature française* s'acquitte de cet enseignement difficile avec distinction et avec un grand agrément de parole. Les monuments de notre littérature nationale sont étudiés et expliqués par lui d'une manière juste et fine. Il met en relief beaucoup de faits littéraires d'un intérêt sérieux ou d'une réelle importance bibliographique et historique, lesquels ne sont pas à dédaigner dans une histoire de la littérature française.

Le professeur fait bien connaître à la jeunesse studieuse les personnes de nos auteurs, le milieu social où ils ont vécu, pensé et composé, et certaines circonstances de leur vie qui n'ont pas un médiocre attrait de morale. Par cette étude très-

exacte des origines de notre grande littérature et par ces agréables biographies de nos premiers originaux, créateurs de la langue française, il prélude, sans trop de hâte, à l'Histoire proprement dite de l'esprit français, histoire où chacun de nos bons écrivains représente une période d'avancement, et comme un effort vigoureux de la France vers la suprématie intellectuelle. Les vues du professeur ne manqueront pas de s'élargir à mesure qu'il approchera de ce grand dix-septième siècle, lequel marque l'apogée de la raison et de l'inspiration dans les lettres. Joignons à cela l'autorité critique personnifiée en Boileau, et la philosophie chrétienne qui est l'âme de tous les beaux écrits de ce temps-là.

Le professeur traite, cette année-ci, de l'histoire des lettres françaises au seizième siècle. Jusqu'ici il a parlé de Marot et de son école, et exposé les théories et les œuvres de Ronsard et de la Pléiade dans les genres épique, lyrique et satirique. Avant d'aborder l'étude des essais dramatiques de la même école, il a dû jeter un coup d'œil en arrière sur nos vieilles farces et sur nos mystères, qui l'occupent en ce moment.

Trente candidats à la licence, dont vingt-cinq appartiennent à l'école des Carmes, lui remettent, tous les quinze jours, des *Dissertations françaises*. Ces trente candidats suivent régulièrement les petites et les grandes leçons. Autant que le professeur en peut juger, l'auditoire des grandes leçons est de moitié plus nombreux que celui des petites.

#### *Littérature grecque.*

Le professeur de littérature grecque poursuit avec beaucoup de soin et de méthode l'histoire de la poésie grecque d'Homère à Euripide. Cette histoire comporte une science achevée de la langue grecque, achevée dans les mots et dans les choses. Il faut qu'il s'y joigne un sentiment délicat du naturel de l'art grec et de ses beautés pour ainsi dire ingénues, et que l'éru-

tion, la saine érudition française, y tiennent sa place sans usurper sur le sentiment du vrai et du beau. Dans ces conditions, que le professeur a su se prescrire à lui-même, un tel enseignement remplit son objet. Par l'histoire on instruit, autant que cela est nécessaire, nos jeunes gens, hellénistes parfois médiocres, des choses du génie grec et de la succession des chefs-d'œuvre chez ce peuple merveilleusement doué; mais, par la critique ou l'esthétique, on s'empare de ces jeunes esprits, qu'on ne saurait trop échauffer pour ces exemplaires du vrai et du pathétique éternel. *Exemplaria Græca.*

M. le professeur de littérature grecque s'efforce de partager son esprit entre les choses de l'érudition proprement dite et celles qui relèvent du sentiment et du goût.

Six leçons ont été consacrées par le professeur à achever l'analyse littéraire et philosophique des Épopées d'Homère, commencée pendant le second trimestre de l'année dernière; quatre leçons à l'analyse des poèmes d'Hésiode. Les leçons qui suivront auront pour objet les poètes gnomiques et lyriques.

Depuis la reprise des cours, le professeur a reçu et corrigé 30 *thèmes grecs* qui lui ont été remis par 12 candidats à la licence. Le professeur estime que, parmi ces 12 candidats, 3 seraient dès maintenant admissibles.

Le cours est honorablement fréquenté et très-goûté par les amateurs bénévoles de la littérature grecque. Il est aussi et surtout très-fructueux pour nos candidats à la licence.

#### *Poésie latine.*

Le professeur de *Poésie latine* fait l'histoire de la littérature latine depuis ses origines jusqu'à Cicéron. Le professeur, latiniste de premier mérite, détermine avec beaucoup de sagacité et de sûreté les états divers, et toujours meilleurs, de la langue latine, à partir des premiers monuments du latin des lois, des vieux chants ou hymnes religieux et nationaux, et enfin le latin

des premiers tragiques et comiques romains (*Attius, Nævius, Cæcilius*), etc., jusqu'aux temps de la belle langue romaine, celle de Cicéron. Le professeur, arguant des textes qu'il a sous les yeux et dont il a soin de soumettre tous les termes à l'épreuve grammaticale et critique la plus sévère, s'avance à pas sûrs dans cette histoire de la littérature latine. Les textes seront toujours la lumière la plus vraie et le plus solide adjument de la critique. Ils ont cela de bon et de salutaire pour l'esprit, dans notre France, qu'ils le préservent des idées préconçues, et de certaines synthèses chimériques d'outre-Rhin, heureusement incompatibles avec le bon sens français. Notre professeur est de la sage école philologique française. Au fur et à mesure qu'il approchera des temps de Cicéron, sa critique prendra feu pour des chefs-d'œuvre qui ne laissent l'âme d'aucun humaniste médiocrement émue et charmée. L'enseignement de M. Maignen a ces deux avantages notoires pour notre Faculté; c'est qu'il y entretient un mouvement de scolarité excellent pour nos candidats à la licence, et qu'il leur fait bien connaître les fastes littéraires des Romains.

Le professeur a achevé l'étude des premiers poètes dont nous n'avons que des fragments; il s'occupera de Plaute dans ses prochaines leçons.

Actuellement il a reçu et corrigé quarante-sept dissertations latines et quatre pièces de vers faites par vingt-deux candidats à la licence ès lettres, dont quatre seulement n'appartiennent pas à l'école des Carmes. Il a expliqué le quatrième livre des Odes d'Horace et commencé le vingt et unième livre de Tite-Live.

Dix à quatorze auditeurs, amis fidèles et persévérants des génies latins, assistent à la grande leçon du professeur; il en compte de dix-huit à vingt et un à la petite leçon, qui nous fait des licenciés.

#### *Éloquence latine.*

Le professeur d'*Éloquence latine*, doyen de cette Faculté,

éprouve devant Nosseigneurs les Évêques et devant ses honorés collègues un embarras peu ordinaire. Il faut qu'il parle de lui, presque à la première personne, et de la manière dont il s'acquitte de son office de professeur. Il le fera *pace vestra*.

Le professeur d'éloquence latine s'attache, en cette année scolaire, à comparer entre eux les grands historiens latins sous le rapport de la latinité. Il va de soi, dans l'étude des anciens, que s'occuper des mots, c'est s'occuper des choses, et, ici, de la chose romaine, en tant qu'elle s'est continuée jusqu'à nous dans nos lois, dans notre langue, et dans le fond de notre civilisation. Le professeur, persuadé de la force du principe classique par excellence, lequel consiste à rapporter à l'homme universel de Pascal et de Bossuet tout ce que les anciens ont produit de bon, de vrai et d'une marque artistique supérieure, ne manque en aucune occasion d'en référer pour sa critique à ce principe vital de nos humanités, et d'y rappeler l'esprit de ses auditeurs. Par là il évite de les occuper uniquement de mots élégants et bien agencés, de périodes habilement construites, de tout ce merveilleux appareil de la rhétorique latine. Il les retient sur l'objet principal de toute littérature, qui est le cœur humain et le jeu éternellement le même de ses passions. Le professeur pense que cette manière de lire et d'interpréter les anciens est la bonne. Elle est naturelle, humaine, philosophique, et elle ne cesse pas d'être rigoureusement scolaire.

Le professeur n'oublie pas que son enseignement s'adresse surtout aux jeunes candidats à la licence, élèves de cette Maison des Carmes, et qui eux-mêmes se destinent à l'enseignement secondaire. Il croit donc utile de les faire bénéficier de sa vieille expérience en leur exposant les règles de la bonne interprétation des auteurs. Ainsi il tâche de leur donner quelques traits d'un enseignement des *classes*, conduit avec méthode, où le goût du maître est dominant, où toute sa personne en quelque sorte répand l'émotion et la vie.



*Histoire.*

Le professeur continue à traiter de l'histoire grecque depuis la première olympiade, d'après l'archéologie et l'épigraphie. Il s'applique, cette année-ci, à chercher l'explication de ce phénomène, unique en effet dans l'histoire, à savoir, comment les Grecs, cette race exquise, ayant duré si peu dans le monde à l'état de nation indépendante, et leur action politique et militaire ayant été si rapide et comme de passage, leur civilisation n'en a pas moins retenu les vertus d'éducation universelle, et pour ainsi dire perpétuelles, que l'on connaît. Montesquieu, qui y allait de haut et d'intuition, avait déjà remarqué la vie entraînée de ce peuple, l'instituteur né des autres peuples, et comment il a fait vite des choses d'une éternelle durée dans la civilisation et les arts.

Le professeur, mettant à profit les ressources de la science moderne en archéologie et en épigraphie, s'est réglé pour son enseignement sur cette vue supérieure de Montesquieu.

Il procède doctement et presque techniquement, selon la méthode de nos modernes archéologues, par des monographies, du *pays*, du *peuple*, et des *institutions générales, religieuses et civiles*. Le champ des preuves et des exemples est vaste. L'esprit du professeur s'y meut avec aisance et sûreté. Sa parole est grave, et commande l'attention.

Le professeur est au moment de traiter des origines de l'histoire grecque. Où Hérodote a-t-il puisé la plupart de ses informations? Après quoi viendront le récit historique et toute une série de monographies.

Une moyenne de vingt-cinq à trente auditeurs assiste à ce cours.

*Cours de géographie.*

Le professeur s'est attaché à un objet d'une importance, on peut dire doctrinale et catholique au temps où nous vivons, c'est

à savoir, à établir, par l'éthnographie, l'accord de la science avec la révélation, et à justifier par des preuves géologiques et de tradition le récit biblique. Les trois grands moyens, en effet, d'établir cette concordance, par laquelle il est satisfait pleinement à la raison et à la religion, ce sont l'anthropologie, l'éthnologie et la géologie, cette dernière devant nous expliquer la géographie sacrée, biblique et catholique. Les titres seuls des matières enseignées disent à l'esprit de quel grand intérêt il y va pour notre espèce, pour l'homme, ce composé d'un corps et d'une âme. S'est-il formé par une succession d'évolutions auto-plastiques et spontanées, sans qu'il y paraisse rien d'un dessein initial et providentiel ? ou bien a-t-il commencé par une sorte d'état ambigu de demi-bête et de demi-homme ? Ces étranges problèmes ne supportent pas la discussion ; encore moins comportent-ils une solution rationnelle. La révélation biblique seule, confirmée par les preuves géologiques, nous explique l'apparition de l'homme sur la terre, disons du plus bel ouvrage des mains de Dieu. Cette même révélation nous délivre l'esprit des monstrueux *à priori* et des affirmations creuses et grossières du pur naturalisme.

M. le professeur en est arrivé, dans ses leçons, à l'Asie centrale, Turkestan. Il compte à son cours une moyenne de trente à quarante auditeurs. Le jeudi, il se présente à ce cours un certain nombre de professeurs de géographie.

Pour ce qui est du matériel géographique et des moyens de démonstration *de visu*, atlas, cartes, planisphère, le cours de géographie ne laisse rien à désirer. C'est un vrai musée de Faculté.

#### *Conclusion.*

Tels sont, pour ce premier trimestre de l'année scolaire, les travaux de la Faculté des lettres que le Doyen a l'honneur de mettre sous les yeux de Nosseigneurs les Évêques ; tel le personnel fonctionnant de la Faculté. Chacun de nous s'acquitte

consciencieusement de sa tâche. Chacun fait ce qu'il a à faire, simplement, sans aucun étalage de sa personne, sans vaine montre de sa science et de ses facultés d'orateur, *sine pompâ et ambitione*, et, j'ajoute, sans tourner sa pensée et ses regards vers la place publique. Ce que nous faisons, nous le faisons pour le bien de la jeunesse et pour le plus grand honneur et crédit de cette Maison. Le Doyen de la Faculté des lettres est heureux de pouvoir rendre ce témoignage à Nosseigneurs les Évêques du parfait concert qui règne entre nous, et d'une confraternité qui va se fortifiant de jour en jour.

Le rapport sur les travaux de la Faculté des sciences<sup>1</sup> est lu par M. de Lapparent, professeur de géologie et de minéralogie.

Éminences, Messieurs, Messieurs,

La Faculté des sciences a ouvert ses cours le 10 janvier 1876. Deux jours auparavant, les Inspecteurs généraux de l'Enseignement supérieur avaient minutieusement pris connaissance des installations en voie d'achèvement. Bien qu'ils eussent emporté de cette visite l'impression que rien n'avait été négligé pour doter, à bref délai, l'Université catholique d'un ma-

1. Le personnel de la Faculté des sciences se compose de 8 professeurs : 1° *Doyen* : le R. P. Joubert, de la Compagnie de Jésus, docteur ès sciences mathématiques : *Cours d'algèbre supérieur*. 2° M. Paul Serret, docteur ès sciences mathématiques : *Cours de mathématiques pures*. 3° M. Dostor, docteur ès sciences mathématiques : *Cours de mathématiques appliquées*. 4° M. Branly, docteur ès sciences physiques : *Cours de physique*. 5° M. Georges Lemoine, Ingénieur des ponts et chaussées, docteur ès sciences physiques : *Cours de Chimie*. 6° M. Edmond Alix, docteur ès sciences naturelles et en médecine : *Cours de zoologie et d'anatomie comparée*. 7° M. Tison, docteur ès sciences naturelles et en médecine : *Cours de botanique*. 8° M. de Lapparent, Ingénieur au corps des Mines, attaché à la Carte géologique de France : *Cours de géologie et de minéralogie*.

tériel scientifique de premier ordre, M le Ministre de l'instruction publique crut devoir ajourner la reconnaissance officielle de la nouvelle Faculté. Cette circonstance défavorable ne découragea ni le zèle des professeurs, ni la bonne volonté des auditeurs ; aussi, lorsque, trois mois après, la consécration légale nous fut enfin accordée, la Faculté des sciences avait modestement, mais sûrement, conquis sa place au soleil ; nous permettra-t-on d'ajouter que déjà elle avait eu le temps d'enlever tout prétexte à une objection favorite de nos adversaires, et de prouver que si la liberté de l'enseignement supérieur était de nature à exercer quelque influence sur le niveau des études scientifiques, ce ne serait assurément pas pour l'abaisser !

Aujourd'hui, après plus d'une année d'exercice, quand on mesure le chemin parcouru ; quand on compare l'état actuel des collections, des laboratoires et de la bibliothèque à ce qu'il était quelques mois auparavant ; quand on passe en revue tout ce que la Faculté des sciences a déjà rencontré sur son chemin de dispositions généreuses, de bonnes volontés actives et désintéressées, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la Providence a béni, au delà de nos espérances, la grande œuvre entreprise pour la glorification de son nom. Parmi les causes qui ont pu contribuer à cet heureux résultat, il convient d'en distinguer une : c'est que les professeurs ont été fidèles à la règle de conduite si sage qui leur avait été tracée le jour de l'inauguration, par Son Éminence le cardinal archevêque de Paris. Heureux de donner à l'Université le meilleur de leur temps et d'acquérir ainsi une part dans le mérite de sa fondation, ils se sont strictement renfermés dans leur mission enseignante. Ils ont fui toute polémique et laissé de côté les controverses épineuses, que les programmes officiels ont, d'ailleurs écartées jusqu'ici du chemin qui conduit aux grades universitaires. Cette réserve ne les a jamais empêchés d'affirmer nettement leurs croyances et d'en faire comme l'atmo-

sphère spéciale dont leur enseignement était constamment enveloppé. Appelés à faire connaître les lois qui régissent le monde matériel, ils se sont appliqués à y montrer partout l'ordre, c'est-à-dire la manifestation de la suprême Intelligence. Tel a été le principe dirigeant de leur enseignement, le flambeau à l'aide duquel ils ont essayé d'éclairer ces graves problèmes que le matérialisme moderne se plaît à couvrir de ses ombres malsaines.

Un coup d'œil rapide sur les diverses branches de l'enseignement va maintenant nous permettre d'apprécier les travaux accomplis.

#### *Cours d'algèbre supérieure.*

L'algèbre supérieure s'est enrichie dans ces dernières années de plusieurs théories importantes. Parmi ces théories, celle des formes quadratiques a paru mériter la première place, en raison des applications qu'on en peut faire soit à la géométrie analytique, soit à l'algèbre pure. Ce sont les développements élémentaires de cette doctrine qui font l'objet du cours récemment inauguré. L'intérêt avec lequel les leçons du professeur sont suivies, bien qu'elles dépassent de beaucoup les connaissances exigées pour la licence, dit assez que le goût du haut enseignement n'est pas pour la jeunesse française une vertu éteinte.

#### *Cours d'analyse.*

Le cadre de ce cours était tracé d'avance par les exigences du programme de la licence ès sciences mathématiques. Néanmoins le professeur a cru qu'il appartenait à l'enseignement libre d'inaugurer une réforme devant laquelle les traditions universitaires ont jusqu'ici reculé. Il a donc fait à quelques-uns des admirables travaux de Cauchy la place qui leur revient de droit dans un établissement dont on peut affir-

mer sans crainte que l'illustre savant eût été heureux d'encourager les débuts. Le calcul des résidus, la théorie des intégrales curvilignes ont occupé les sept premières leçons de la présente année scolaire, et par ce moyen les auditeurs du cours ont été introduits dans un riche domaine dont quelques-uns voudront sans doute continuer l'exploration.

Le professeur se propose de montrer, dans la suite de son cours, que l'analyse différentielle n'est pas aussi indifférente à la vérité morale qu'on le croit communément; mais qu'elle peut fournir, par exemple, une réponse à la grave objection élevée par le déterminisme contre le libre arbitre.

#### *Cours de mécanique.*

Le cours de mécanique se poursuit cette année, comme l'année dernière, en vue des besoins immédiats des élèves, dont les uns se préparent à la licence et les autres aux épreuves des ponts et chaussées; indépendamment des leçons orales, les élèves s'exercent à traiter différents problèmes dont les énoncés leur sont chaque fois indiqués par le professeur, qui prend soin, en outre, de corriger les solutions apportées.

#### *Cours de physique.*

Le noyau des auditeurs régulièrement assidus aux cours et aux épreuves pratiques de physique était de 7 l'année dernière; actuellement il est de 12, dont 9 candidats à la licence et 3 licenciés aspirant à compléter leur éducation scientifique. Ces douze élèves, auxquels se joignent plusieurs auditeurs non inscrits, suivent exclusivement les cours de l'Université catholique, tandis que ceux de l'année dernière continuaient à travailler à la Sorbonne.

Le cours complet de physique dure deux ans; mais une partie notable de l'enseignement est commune aux deux années.

Le matériel du laboratoire et du cabinet de physique s'améliore et se complète de jour en jour. Il s'est enrichi cette année de plusieurs appareils très-importants, et dès aujourd'hui il répond à peu près complètement aux besoins de l'enseignement supérieur. Les candidats qui prennent part, chaque jeudi, aux manipulations, ont pu répéter les expériences fondamentales du cours de licence et effectuer avec précision quelques mesures délicates.

De sérieuses améliorations ont été apportées à l'étendue et à la disposition des locaux affectés à la physique. Depuis plus d'un an, cette organisation a été pour le professeur l'œuvre de tous les jours.

Quand le matériel aura été complété par de nouvelles acquisitions indispensables et bien installé dans des locaux appropriés, non-seulement le cabinet de physique suffira à l'instruction des élèves et aux travaux personnels des professeurs, mais encore on peut dire qu'il fera honneur à l'Université catholique, et que peu d'établissements, en France ou à l'étranger, en pourront offrir de semblables.

#### *Cours de chimie.*

L'enseignement de la chimie comprend :

1° Un cours régulier de deux leçons par semaine, présentant, en deux années d'études, l'état à peu près complet de la science;

2° Des manipulations (une par semaine), instituées en vue des épreuves pratiques de la licence et comprenant en même temps toutes les principales applications de la chimie.

En juillet 1876, cinq candidats ont subi à la Sorbonne l'examen de la licence : quatre ont été reçus. Cette année, le noyau le plus solide des auditeurs comprend de cinq à six aspirants à la licence, dont deux ecclésiastiques.

Les laboratoires possèdent dès maintenant la plupart des

installations indispensables ; cependant plusieurs instruments essentiels font encore défaut ; les lacunes des collections seront peu à peu comblées, grâce au zèle du préparateur attaché à la chaire de chimie.

Les aspirants au doctorat manquent encore, quoique les dispositions les plus libérales aient été prises à leur intention ; c'est de l'avenir qu'il faut attendre ce complément ; et quand notre Faculté aura produit quelques licenciés, il s'en trouvera certainement parmi eux qui céderont à l'attrait des recherches originales.

#### *Cours de zoologie*

Le professeur, dans le cours de l'année dernière, a insisté principalement sur la morphologie, c'est-à-dire sur les formes des organes et par conséquent sur l'anatomie comparée.

Le cours de l'année actuelle est surtout consacré à la physiologie comparée.

Les leçons orales sont complétées par des exercices de laboratoire ; parmi les auditeurs du cours figurent deux candidats laïques à la licence ès sciences naturelles, qui prennent part avec régularité aux travaux pratiques.

L'enseignement, en 1876, a été dirigé de manière à pouvoir servir de complément au cours de philosophie du R. P. Bayonne, dont les auditeurs ont ainsi recueilli un fonds de connaissances scientifiques en rapport avec les données actuelles de l'anatomie.

#### *Cours de botanique.*

Le cours de botanique comprend, avec l'enseignement théorique de l'amphithéâtre, les leçons pratiques du laboratoire, où, chaque semaine, ont lieu, pendant trois heures, les exercices propres à habituer les élèves à la connaissance des plantes.

Les résultats obtenus permettent d'espérer que le jour où



l'Université catholique aura complété les installations de son laboratoire et créé un jardin botanique, dès aujourd'hui en voie d'exécution, elle deviendra un centre sérieux d'enseignement et de recherches scientifiques.

*Cours de géologie et de minéralogie.*

L'enseignement de la géologie et de la minéralogie est organisé de manière à durer deux années; il est complété, dans la belle saison, par des excursions aux environs de Paris; l'année dernière, les courses ont été suivies par les élèves du séminaire d'Issy.

Le professeur a fait, dans ses leçons, une grande part à la physique du globe et aux formations actuelles. Dans l'étude du passé, il s'est attaché à mettre en lumière l'ordre constant suivant lequel les phénomènes géologiques se sont succédé, modifiant sans relâche la forme et les conditions physiques du globe, jusqu'à ce qu'elles fussent adaptées aux besoins de l'humanité à qui Dieu l'avait destiné comme séjour.

En ce qui concerne la minéralogie, le professeur a inauguré, dans l'enseignement des Facultés, une réforme qui n'avait encore été essayée, et depuis peu de temps, qu'à l'École des mines de Paris. Il a pris pour base de ses leçons les théories de Bravais, par lesquelles toute l'étude des formes cristallines est déduite rationnellement d'un principe expérimental unique. La fidélité dont l'auditoire a fait preuve, malgré l'appareil géométrique dont les leçons étaient forcément accompagnées, semble avoir suffisamment justifié cette tentative. Les mêmes théories sont exposées en ce moment, suivant des méthodes identiques, à la Faculté catholique de Lille. Ainsi les nouvelles Universités pourront au moins réclamer le mérite d'avoir, les premières, enseigné publiquement une doctrine aussi simple que féconde et qui peut passer pour un des meilleurs titres de gloire de la science française.

*Collections d'histoire naturelle.*

Les collections de minéralogie et de géologie méritent une mention particulière. A l'exception d'un très-petit nombre d'objets, elles sont le produit de dons volontaires, dont quelques-uns ont une grande importance.

Deux collections de minéraux ont été données à l'Université : l'une d'elles avait été formée par M. Monestier Savignat, ingénieur en chef à Clermont-Ferrand. L'autre, qui contient bon nombre d'échantillons précieux, est due à la libéralité de la famille de M. Arnould, de Châlons-sur-Marne.

Le noyau de la collection de géologie a été formé par une magnifique série des fossiles siluriens de la Bohême, don de l'illustre M. Barrande. En même temps, M. le marquis de Raincourt faisait don à l'Université d'une suite très-complète des fossiles du bassin tertiaire parisien ; et chose plus précieuse encore, il prenait lui-même le soin de leur installation méthodique, devenant ainsi le collaborateur le plus assidu et le plus actif de la chaire de géologie.

Plus tard, d'excellents envois nous ont été adressés par M. Cotteau, d'Auxerre ; M. Ch. Barrois, de Lille ; M. Farges, d'Angers ; M. le marquis de Vibraye ; M. Bioche ; M. Lallemand ; M. le marquis de Roys ; enfin, M. Ferrand de Missol, à qui son dévouement aux intérêts catholiques a fait accepter, depuis l'origine, les fonctions de préparateur volontaire et désintéressé. Puis la collection Arnould nous a mis récemment en possession de véritables richesses, notamment pour ce qui regarde le terrain tertiaire.

Tant de choses excellentes réclamaient une installation qui en fit ressortir la valeur. On s'est inspiré pour cela des remarquables traditions d'ordre créées à la collection de paléontologie de l'École des mines, et, grâce aux meubles qu'on a bien voulu mettre à notre disposition, nous avons aujourd'hui, pu-

bliquement exposés et classés dans l'ordre des terrains, plus de *deux mille six cents cartons* dont chacun offre un ou plusieurs échantillons choisis d'une espèce caractéristique. Ce nombre sera vraisemblablement doublé à la fin de l'année. En outre, les tiroirs dépendant des vitrines dépassent le nombre de cinq cents et permettent d'emmagasiner de quinze à vingt mille cartons. Dans ces conditions, et moyennant quelques additions ultérieures au local, la collection de l'Université catholique ne pourra manquer de prendre rang bientôt parmi celles dont la valeur scientifique est universellement reconnue.

#### *Bibliothèque.*

La bibliothèque scientifique de la Faculté, si pauvre au début, a reçu cette année de précieux accroissements. Nous citerons la collection de feu M. Payen, celle de M. Thulasne, une nombreuse série de livres géologiques donnés par la famille de M. Ch. Sainte-Claire Deville, et plusieurs ouvrages provenant de la bibliothèque de feu M. de Franqueville.

Bientôt nos ressources seront assez grandes pour dispenser les élèves et les professeurs de recourir, pour leurs recherches, aux bibliothèques du dehors.

En résumé, la situation de la Faculté des sciences est aussi satisfaisante qu'il était possible de l'espérer; on peut, avec confiance, attendre de l'avenir le développement de ses moyens d'action. Toutefois il est un point sur lequel les professeurs sont unanimes à appeler, d'une façon spéciale, la sollicitude de Nosseigneurs les Evêques; il s'agit du recrutement de nos élèves ecclésiastiques.

Il faut bien le reconnaître, l'enseignement supérieur scientifique, en France, n'est guère cultivé que par les jeunes gens qui se destinent au professorat. Or la situation de nos Facultés serait bien précaire si le personnel normal de leurs élèves devait se réduire à ceux qui aspirent à remplacer un jour les profes-

seurs dans leurs chaires. Mais il en sera tout autrement si l'Université catholique de Paris devient comme une pépinière, où les trente diocèses qui ont concouru à sa formation enverront les plus capables de leurs jeunes prêtres, pour les préparer, par une instruction solide et élevée, aux luttes qu'impose l'audace toujours croissante du matérialisme et de la libre pensée. Ce n'est plus, comme au dix-huitième siècle, par la philosophie qu'on cherche à ébranler l'édifice de nos croyances; c'est à la science que nos adversaires vont sans cesse demander des armes. Ces armes, il faut les leur ravir, et pour cela les catholiques doivent s'installer en maîtres sur ce terrain qui leur appartient, en somme; car qu'est-ce donc que la science, sinon la connaissance de l'ordre que Dieu a mis dans sa création?

Dans cette lutte, un grand rôle est nécessairement réservé au clergé. Il lui appartient d'exercer sur les intelligences la même action directrice que sur les consciences. L'Université catholique de Paris lui facilitera l'accomplissement de cette tâche; ainsi, en même temps qu'elle trouvera, dans un personnel ecclésiastique soigneusement recruté, ce fonds précieux d'élèves assidus sans lequel nos Facultés ne peuvent être solidement constituées, elle sera conduite, par la nature même du but à atteindre, à donner à son enseignement un caractère de plus en plus élevé. Par là, elle contribuera efficacement à cette œuvre qui doit être notre préoccupation à tous, la restauration de la grandeur chrétienne de la France.

S. Ém. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, a pris la parole en ces termes :

Messeigneurs, Messieurs,

Nous devons de grandes actions de grâces à la divine Providence pour les heureux résultats que vous venez de constater.

Ce vaste établissement, ces cours de droit, de philosophie, de littérature et de sciences; ces professeurs, ces élèves; tout cet ensemble de haut enseignement n'était encore, il y a dix-huit mois, qu'à l'état de projet; et maintenant il est constitué, et commence à porter ses fruits. Que Dieu donc en soit béni! Nous aimons à croire qu'il l'a voulu, que cette œuvre entrant dans ses desseins, et que lui-même a inspiré la pensée qui a présidé à sa création.

En effet, qu'avons-nous voulu? Était-ce l'acquisition de quelques avantages temporels? Mais qui ne sait au prix de quels sacrifices il nous faut subvenir aux charges de cette institution? Était-ce un accroissement d'influence et d'éclat? Mais que de contradictions, d'injures et de calomnies notre modeste entreprise n'a-t-elle pas suscitées contre nous? et de combien d'entraves cette hostilité passionnée ne hérissé-t-elle pas la voie où doit s'exercer notre ministère? Non; ni la soif de l'or, ni celle du pouvoir ou de la vaine gloire n'ont rien à gagner dans une œuvre où tout est pour nous sollicitude et difficulté. Quel motif donc a pu nous mettre en mouvement et nous faire affronter tant d'obstacles? Un seul, Messieurs, celui d'un devoir à remplir.

Une fois la liberté de l'enseignement supérieur proclamée, notre devoir était d'en profiter dans l'intérêt de la religion et de la patrie. Comment serions-nous demeurés sourds et insensibles à la voix de la France gémissant des maux et des humiliations que lui a infligés près d'un siècle d'aberrations et de perturbations? Que d'autres en cherchent le remède dans les transformations du mécanisme politique, ou dans l'enseignement de doctrines subversives de tout ce qui a été considéré jusqu'à présent comme les bases de l'ordre social; nous, nous voulons attaquer le mal à sa racine, qui est, à nos yeux, l'oubli de Dieu dans l'enseignement des jeunes générations.

Loin de nous, toutefois, l'assertion que la pensée de Dieu soit bannie de l'enseignement de l'État. Mais la place qui lui est faite

n'est pas suffisante. Loin de nous aussi l'intention de déprécier les hommes honorables que le corps enseignant a comptés et compte encore dans ses rangs. Nous les connaissons ; nous les respectons, et il en est plusieurs à qui nous devons une véritable reconnaissance, soit pour les services qu'ils nous ont rendus, soit pour ceux qu'ils rendent encore à des jeunes gens qui nous intéressent. Mais les sentiments de foi qui les animent sont-ils partagés par tous leurs collègues ? Et eux-mêmes, enseignant au nom d'un État qui n'est pas exclusivement catholique, ne sont-ils pas plus ou moins gênés dans l'expression de leurs convictions et peuvent-ils leur donner ce libre et chaleureux essor qui engendre dans les âmes les convictions profondes et y allume un saint enthousiasme ?

Ce que nous avons voulu par la fondation de notre Université, c'est suppléer à cette insuffisance en nous rattachant au passé et en préparant l'avenir.

L'Université catholique de Paris se rattache au passé d'abord par son nom : Université de Paris. Cet antique établissement, qui fit pendant cinq cents ans la gloire de la France et de sa capitale, avait disparu depuis près d'un siècle. Ce nom redevient aujourd'hui une réalité vivante.

Notre Université se rattache au passé par son origine et sa constitution : spontanéité et liberté. Les Universités, au moyen âge, s'épanouirent naturellement comme les choses qui doivent vivre et durer. Les pouvoirs publics les sanctionnèrent, les protégèrent, mais ne les créèrent pas. Elles ne sont pas sorties tout d'une pièce de la pensée d'un législateur puissant ; elles n'ont point été comme une délégation du pouvoir central, une vaste branche de l'administration publique. Sans doute, notre modeste établissement ne ressemble pas à ces républiques scientifiques et littéraires du moyen âge qui se divisaient en nations et en collèges, possédant, avec leur pleine autonomie, leur hiérarchie de pouvoirs intérieurs. Mais nous fondons une institution ayant le même caractère de liberté.

Libre dans son origine, elle l'est par ses ressources, qu'elle ne doit pas au budget de l'État; et elle subsiste par le concours de volontés individuelles tendant au but commun.

Elle se rattache encore au passé par son esprit. Car elle est catholique comme les grandes fondations du moyen âge, qui devaient tout à l'Église. C'est l'Église qui, après avoir conservé le germe des sciences à l'ombre de ses écoles monastiques et épiscopales, l'a transplanté sous le ciel ouvert des Universités. C'est l'Église qui, en *sécularisant la science*, selon la vraie et bonne acception du mot, l'organisa, la dirigea dans les Universités, lui maintint son caractère religieux et élevé, et la préserva de ses propres excès.

L'histoire est là pour l'attester. Ce sont les souverains pontifes et les évêques qui ont placé au sein des nations chrétiennes, à Rome, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, ces foyers d'intelligence, de doctrine et de lumière qui, sous le nom d'Universités, ont brillé partout d'un si vif éclat. Et pour ne parler que de la France, qui ne sait que parmi nos vieilles et glorieuses Universités, les principales ont eu des papes pour fondateurs : Aix, Alexandre V; Avignon, Boniface VIII; Cahors, Jean XXII; Montpellier, Nicolas IV; Nantes, Pie II; Orléans, Clément V; Reims, Paul III; Toulouse, Grégoire IX?

Les papes Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Alexandre IV, Grégoire IX, ont béni l'Université de Paris naissante, l'ont enrichie de privilèges insignes, l'ont vivifiée de leurs conseils et de leurs encouragements, et ont veillé sur elle avec une sollicitude aussi touchante qu'éclairée. Ce fut un souverain pontife qui chargea son légat en France, le cardinal d'Estouteville, un de nos plus illustres prédécesseurs sur le siège de Rouen, de la réformer en 1452.

Aussi cette Université resta, à part quelques défaillances regrettables et quelques ombres momentanées, digne jusqu'à la fin de son origine. Au dix-huitième siècle, malgré l'invasion du

jansénisme, on peut signaler encore l'esprit chrétien de ses Recteurs, personnifié dans le grave et bon Rollin.

Ses derniers jours répondirent à ses origines. Quand la Révolution vint demander aux professeurs de théologie le serment constitutionnel, on vit tous ces savants se lever avec une noble fierté et s'écrier :

« Il est de notre devoir de rendre ici devant vous, devant toute  
« la France un témoignage authentique de notre foi.... C'est dans  
« ces principes que nous glorifions d'avoir eu part, comme  
« docteurs; à la délibération *unanime* de la Faculté de théologie  
« du mois d'avril dernier, monument authentique et précieux de  
« son attachement inviolable à la Chaire de saint Pierre, ainsi  
« qu'aux pasteurs légitimes de l'Église de France. Si donc, dé-  
« serteurs tout à la fois et de la doctrine pure que nous avons  
« puisée dans son sein et de notre propre enseignement dans  
« les écoles, nous avons eu la coupable faiblesse de prêter le  
« serment, c'est dans ses annales et jusque dans nos leçons  
« mêmes que nous aurions pu lire l'arrêt flétrissant de notre  
« condamnation. »

Tel fut le testament de l'antique Université. C'est ainsi que, dans toute l'intégrité de sa foi et la dignité de ses traditions, elle descendit au tombeau.

Notre œuvre est aussi essentiellement catholique, le Pape l'a bénie; les évêques de France l'ont fondée; les fidèles l'entretiennent de leurs aumônes. L'enseignement qui s'y donne est catholique, parce que, en s'entourant de toutes les ressources de la science humaine, il prend la foi pour base et pour règle, et le salut des âmes pour but. C'est ainsi que nous ressuscitons le passé dans le présent en fondant l'Université catholique de Paris.

Par cette fondation, non-seulement nous nous rattachons au passé, mais nous préparons l'avenir.

D'abord, pour la religion, si hautement intéressée aux progrès



de la vraie science et si désireuse de gagner les savants comme les ignorants : « *Deus scientiarum Dominus est* : » le Seigneur est le Dieu des sciences, dit l'Esprit saint dans les Écritures <sup>1</sup>. « *Sapientibus et insipientibus debitor sum* : » je me dois, dit saint Paul, aux savants comme aux ignorants <sup>2</sup>. Nous voulons faire cesser le malentendu qui établit un antagonisme entre la science et la foi, tandis que l'Église proclame sans cesse que l'une et l'autre sont faites pour vivre ensemble et se prêter un mutuel appui.

Nous préparons aussi l'avenir pour les familles et pour la patrie. Nous voulons conserver intacts les trésors de foi et de vertu que les familles ont déposés dans le cœur de leurs enfants, et les leur rendre aussi purs, aussi croyants qu'elles nous les ont confiés, en même temps qu'ils seront plus savants.

L'épiscopat français n'a jamais séparé son amour pour la patrie de son amour pour l'Église. Il a pris la France au baptistère de Reims pour la conduire, pendant quatorze siècles, à un développement de grandeur et de prospérité qui avait fait d'elle, selon le mot de Grotius, « le plus beau royaume après celui du Ciel. »

Quelles que soient les destinées politiques de notre pays, sa gloire et son honneur sont trop étroitement liés au catholicisme pour que nos devoirs d'évêques et de Français puissent jamais être séparés.

Voilà pourquoi nous voulons former dans toutes les carrières libérales des hommes qui honorent le catholicisme et la France, donnant l'exemple de ces mâles vertus issues de la foi, qui seules engendrent le vrai patriotisme.

En préparant l'avenir pour la religion, les familles et la patrie, nous le préparerons aussi pour la science.

La science nous est chère, et nous voulons la répandre. Mais

1. Cantique d'Anne, I. Livre des Rois, 2.

2. Saint Paul aux Romains, I, 14.

nous voulons surtout la conserver en lui donnant *l'arome qui l'empêche de se corrompre*. La science gagnera à la fondation de nos Universités une plus ample expansion pour le choix libre des méthodes. La religion catholique embrasse dans son éternelle vérité toutes les écoles et tous les systèmes qui la respectent.

Nos Universités produiront une émulation généreuse qui préservera nos études de la routine. C'est avec cette droiture d'intention, cette largeur d'idées, que l'Église contribuera par ses jeunes Facultés, émules et non rivales de celles de l'État, à ressusciter le passé en l'accommodant au présent ; et donnera à la science de nouveaux auxiliaires, au pays des enfants et des serviteurs qui le consolent de ses malheurs récents et lui préparent un avenir meilleur.

Ce qui nous permet de concevoir ces grandes espérances, c'est votre zèle et votre dévouement, Messieurs les professeurs. Nous avons fait appel à votre esprit chrétien, à vos talents, à votre science, à votre amour pour la jeunesse, et nous ne l'avons pas fait en vain. Vous êtes venus vous associer à cette noble tâche avec une générosité qui vous honore et nous touche profondément. Qu'eussions-nous pu faire sans vous ? Ce seront votre travail persévérant, votre assiduité, votre accord, votre sollicitude éclairée et infatigable pour vos jeunes élèves que Dieu bénira et qui assureront le succès de cette pieuse entreprise.

Et vous, mes amis, pour qui nous avons réuni tant d'efforts et de sacrifices, j'en suis sûr, vous saurez les apprécier et vous remplirez notre attente. Sans doute vous ne jouissez pas encore ici de tous les avantages, de toutes les facilités qu'offrira cet établissement lorsqu'il aura grandi. Mais, croyez-le bien, il y a pour tout ce qui commence, dans les voies providentielles, une grâce, une bénédiction particulière qui s'exhale comme le parfum de la fleur qui s'épanouit.

Plus tard, quand vous reviendrez sur les années de votre jeunesse, vous aurez conscience de ce charme. Il vous sera doux

de vous dire que vous étiez de la première génération des élèves de cette Université catholique de Paris, que vous aviez vue à sa naissance et que vous contemplez alors dans sa force et sa splendeur. Nous espérons que vous ferez honneur à son aurore, comme d'autres le feront plus tard à son plein développement.

Qu'il me soit permis de vous dire encore une parole avant de nous séparer. Assez d'hommes ne voient dans les cours de l'enseignement secondaire et des Facultés qu'un moyen d'arriver à remplir les conditions qui conduisent à des professions utiles. Nous ne les blâmons pas ; mais élevez vos cœurs plus haut. Que la culture des lettres et des sciences soit pour vous, avant tout, la voie qui vous rapproche de l'idéal, du vrai, du beau, de la justice et du bien.

Laissez-vous entraîner par cette passion généreuse qui s'éveille dans les nobles cœurs et qui les porte avec ardeur à s'instruire pour s'instruire, et à faire le bien pour le bien. Cherchez la lumière ; suivez dans leurs investigations les savants qui ont enrichi notre siècle et les siècles passés par leurs découvertes. Cultivez les talents que Dieu vous a donnés ; efforcez-vous d'imiter les modèles de vertu qui seront mis sous vos yeux ; et vous deviendrez ainsi ces hommes d'élite dont nous voulons doter la France, et qui, un jour, la relèveront de ses humiliations en lui faisant reprendre le cours de ses antiques et glorieuses destinées.

Le cardinal Guibert a terminé d'un mot cette séance :

Il ne me convient pas, dit-il, de rien ajouter ; il faut vous laisser sous la douce et fortifiante impression des rapports pleins d'intérêt et surtout du discours si élevé et si éloquent que S. Ém. le Cardinal de Rouen a bien voulu nous adresser.

Je n'exprimerai qu'un sentiment dont mon cœur surabonde ; c'est celui qu'éprouvait une mère romaine. Elle avait elle-même

prodigué ses soins à l'éducation de ses nombreux enfants, tandis que les dames de son temps aimaient à étaler leurs bijoux et leurs parures ; elle, quand on lui demandait à voir ses trésors, montrait avec un légitime orgueil les fils élevés par ses mains.

Mon âge me permet d'appeler mes enfants, non-seulement ces jeunes étudiants, mais aussi leurs spirituels et savants professeurs. Au milieu de cette réunion de famille, j'éprouve quelque chose des sentiments de cette mère dont je viens de rappeler le souvenir. Nos enfants bien-aimés, je les présente aujourd'hui avec confiance à ces illustres prélats et à tous nos amis ; et si jamais l'injustice nous créait des ennemis, je leur présenterais ces trésors avec la même fierté.

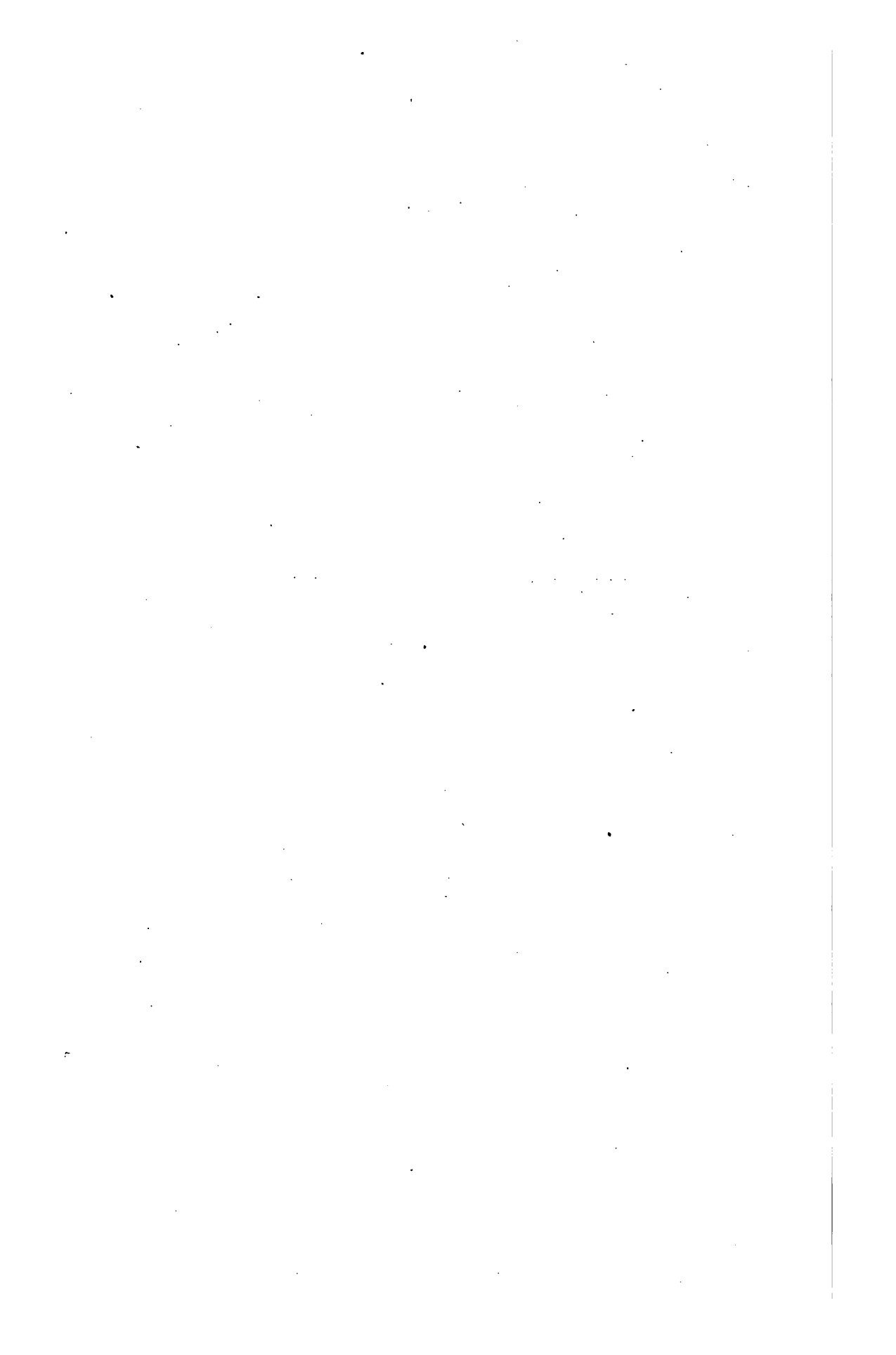
Les applaudissements de la nombreuse et brillante assistance ont répondu à Son Éminence. Puis on s'est incliné sous la bénédiction de NN. SS. les évêques, et l'on s'est séparé, le cœur consolé et plein d'espoir.

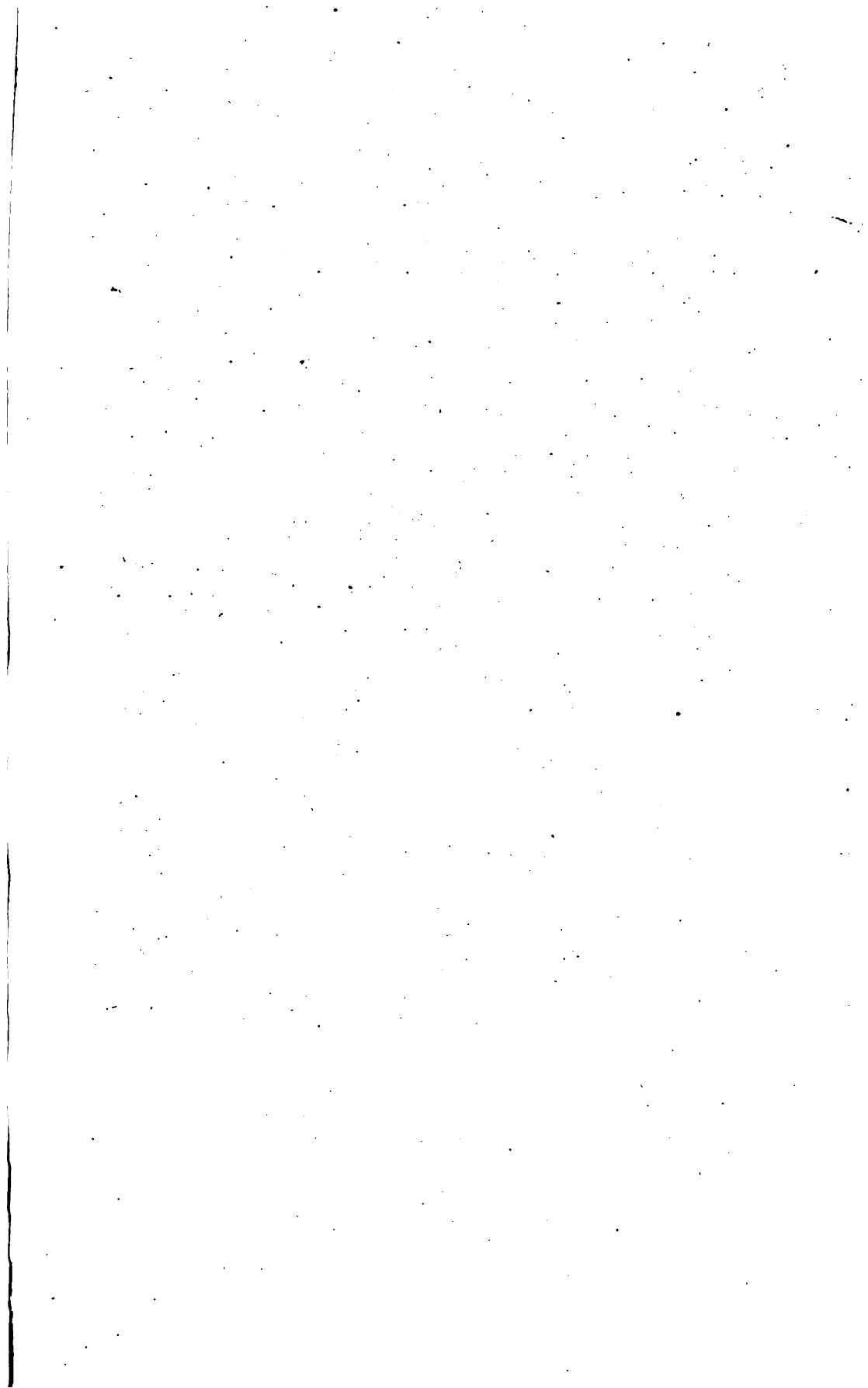
---

## TABLE DES MATIÈRES

---

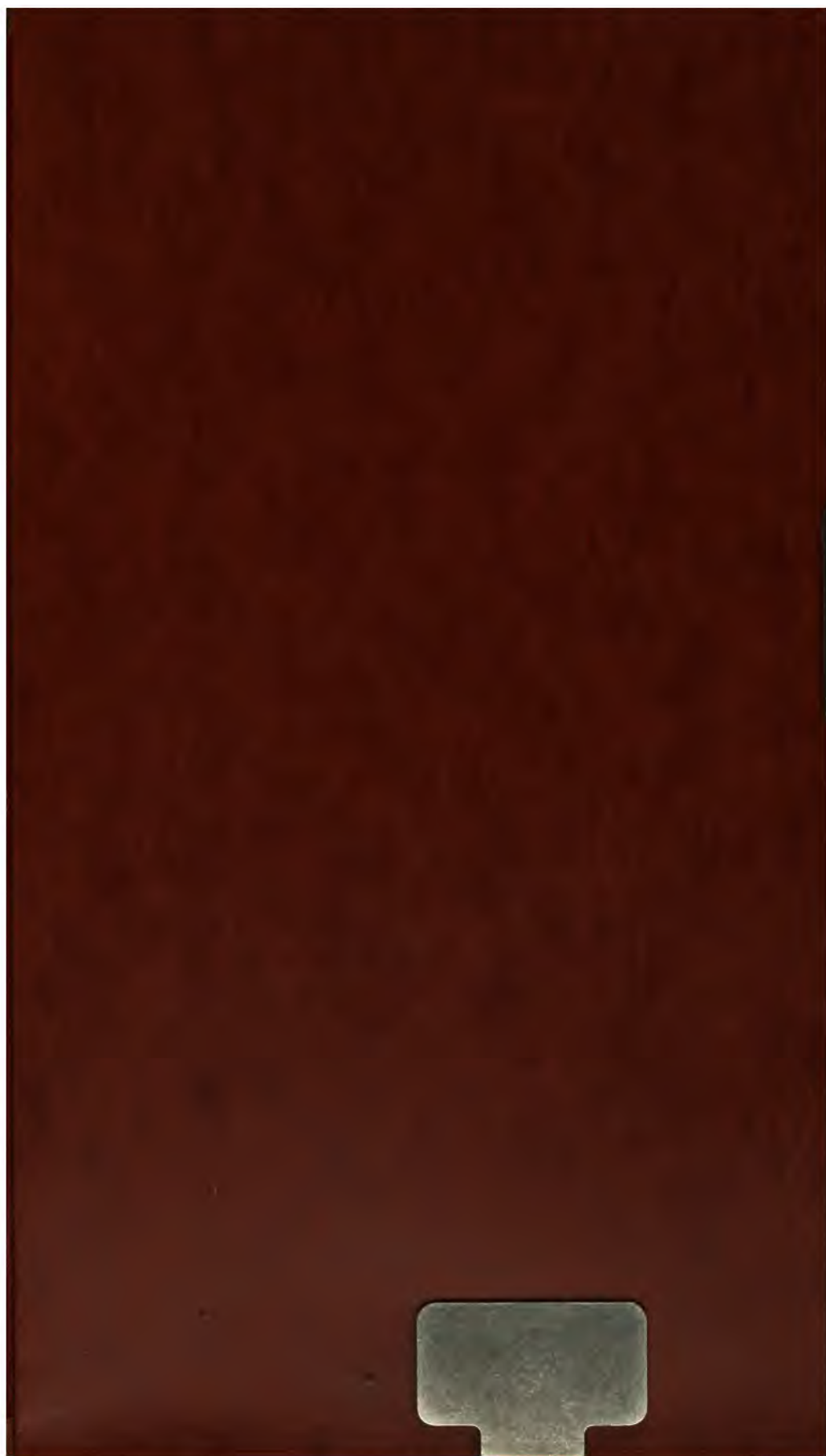
	Pages.
Liste nominative des Cardinaux, Archevêques et Evêques fondateurs. . . . .	5
Discours prononcé par Son Éminence le Cardinal Guibert, à la cérémonie d'inauguration de l'Université catholique. . . . .	10
Discours prononcé par Sa Grandeur Monseigneur de Larisse, à la rentrée de 1876-1877 . . . . .	17
Discours de M. l'abbé Conil, Vice-Recteur, à la séance solennelle du 25 janvier 1877. . . . .	23
Rapport de M. Terrat. . . . .	28
Rapport de M. Nisard. . . . .	41
Rapport de M. de Lapparent. . . . .	53
Discours de Son Éminence le Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen	62
Courte allocution de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris. . . . .	69











Educ 4580.10.12.5  
Enseignement superieur libre.  
Widener Library 006436840



3 2044 079 766 622